

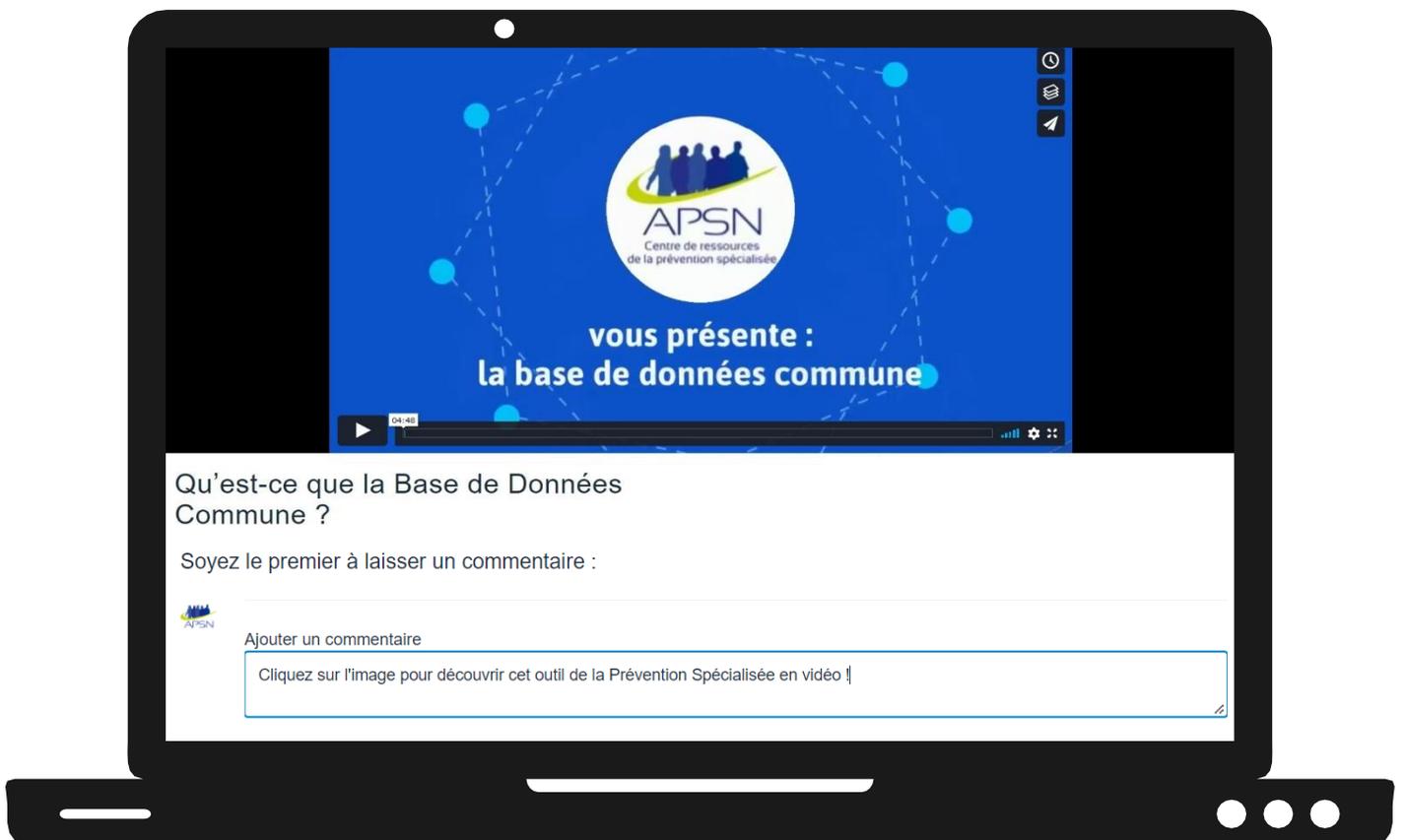
Année 2022

Base de Données Commune Rapport d'analyse départemental

Association Prévention Spécialisée Nationale
112 rue d'Arras 59000 LILLE
secretariat@apsn-prev.fr
03.20.16.81.40
apsn-prev.org

Centre de ressources soutenu par

Nord
le Département est là →



PRÉAMBULE



La Base de Données Commune a été créée en 2011 par les associations de Prévention Spécialisée du Nord avec le soutien du Conseil Départemental du Nord. L'objectif était de pouvoir donner une lisibilité sur le profil des jeunes accompagnés.

La création de la Base de Données a pu mettre en exergue la capacité de l'ensemble des associations du département du Nord à s'unir pour le développement d'une expertise collective, répondant aux enjeux de la mise en œuvre d'une politique jeunesse adaptée.

- ⇒ **Fin 2019, réalisation d'un point d'étape sur les atouts et limites de la Base de Données Commune par les associations de Prévention Spécialisée.** Plusieurs constats avaient été soulignés :
 - L'absence de grille sur le travail de rue alors qu'il s'agit d'une modalité d'intervention au cœur des missions et des pratiques de la Prévention spécialisée,
 - La grille sur les actions collectives n'est pas suffisamment opérationnelle,
 - L'impossibilité de pouvoir croiser les dynamiques des accompagnements individuels et collectifs mis en œuvre par les équipes éducatives et les évolutions du parcours des jeunes.

- ⇒ **2020, un groupe de pilotage est constitué avec un représentant (chefs de service, coordinateur d'équipe) de chacune des associations de Prévention Spécialisée afin de refonder la Base de Données commune intégrant :**
 - Les constats soulignés ci-avant : création d'une grille sur le travail de rue, de deux grilles sur les actions collectives (l'une portant sur les actions collectives ponctuelles support de la relation, d'une accroche éducative, la seconde sur les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif), la dimension dynamique (parcours des jeunes/accompagnements socio-éducatifs),
 - De revisiter et d'actualiser l'ensemble des critères et indicateurs concernant les profils des jeunes,
 - D'intégrer la dimension « travail avec la famille »

- ⇒ **2021, phase test durant le 1^{er} semestre avec 3 associations.** L'incendie chez l'hébergeur OVH a ralenti cette phase test. Durant le second semestre, l'expérimentation a été élargie à l'ensemble des associations de Prévention Spécialisée du Nord. Cette nouvelle interface a nécessité de nombreuses interventions, accompagnements au sein des associations afin de permettre l'appropriation de l'outil.
Un premier rapport d'analyse est réalisé sur cette phase test.

- ⇒ **2022, afin de faciliter l'appropriation de cette nouvelle interface :**
 - Mise en place de deux groupes référents constitués d'éducateurs de chacune des équipes éducatives afin d'examiner et de traiter l'ensemble des questions, difficultés rencontrées dans la saisie des données,
 - Réalisation d'une notice d'utilisation avec les groupes des professionnels,
 - Poursuite du Comité de Pilotage et des accompagnements en intra.

SOMMAIRE

Préambule - P. 3

Chapitre 1 : « Aller vers » : carnet de bord du travail de rue - p. 7-16

1.1 Les modalités de mise en œuvre

- . La durée des séquences de travail de rue
- . Les jours et les horaires des séquences de travail de rue
- . Les partenaires participants au travail de rue

1.2 Les publics rencontrés

- . La typologie des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue
- . Les rendez-vous fixés durant les séquences de travail de rue
- . Les sujets abordés par les jeunes durant les séquences de travail de rue

Chapitre 2 : Les accompagnements socioéducatifs - p.17- 28

2.1 Situations et parcours des jeunes accompagnés

- . Le genre, la tranche d'âge
- . Les situations scolaires
- . Les diplômes des jeunes actifs
- . Les situations professionnelles des jeunes actifs
- . L'hébergement
- . Les aides financières des jeunes accompagnés
- . Les ressources financières des jeunes accompagnés
- . Les mesures de Protection de l'Enfance et/ou médico-sociales

2.2 Les situations des familles des jeunes accompagnés

- . Les configurations familiales des jeunes accompagnés
- . les ressources des familles des jeunes accompagnés

Chapitre 3 : La mise en œuvre des accompagnements individuels p.29-42

3.1 L'origine de la demande et la demande principale du jeune

3.2 les objectifs travaillés

- . Avec les jeunes
- . Avec les familles

3.3 Le lieu de l'accompagnement individuel

3.4 les modalités mobilisées durant l'accompagnement individuel

Chapitre 4 : Les actions collectives - p.43-55

4.1 Les actions collectives ponctuelles

4.2 Les actions collectives intégrées à un projet et/ou à un dispositif

CONCLUSION - P.56



CHAPITRE 1 :

« *ALLER VERS* » :

**Carnet de bord
du
travail de rue**

L'aller vers constitue l'essence même de la démarche éducative en Prévention Spécialisée. L'offre de relation prime sur la demande, et l'éducateur privilégie une attitude non-jugement du (des) jeune(s). Le travail de rue permet :

- De s'ancrer sur un territoire et d'aller vers des publics éloignés, voir en rupture avec les institutions de droit commun ;
- Par le biais des observations sociales, d'adapter les réponses à apporter en fonction des réalités vécues sur les territoires ;

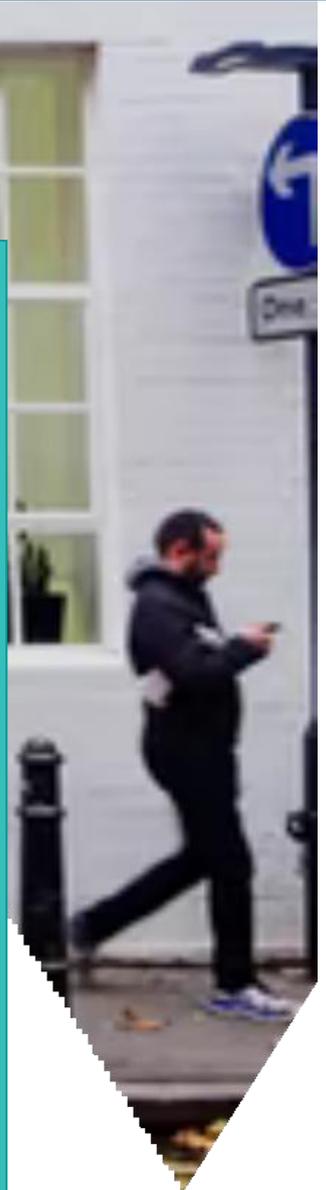
La nouvelle interface de la Base de Données Commune, nécessite de renseigner systématiquement une grille lors de chacune des séquences de travail de rue afin d'obtenir des données sur :

- La durée des séquences de travail de rue et les horaires,
- Les partenaires internes ou externes participants au travail de rue,
- Le nombre de jeunes rencontrés dans la rue en différenciant ceux qui sont déjà accompagnés par l'équipe éducative et ceux qui ne le sont pas,
- La typologie du public rencontré durant les séquences de travail de rue,
- Le type de rendez-vous individuel ou collectif pris durant la séance de travail de rue.



Au-delà de ces données quantitatives, il est également important de pouvoir mettre en exergue les sujets et les préoccupations que les jeunes abordent avec les éducateurs lors de séquences de travail de rue.

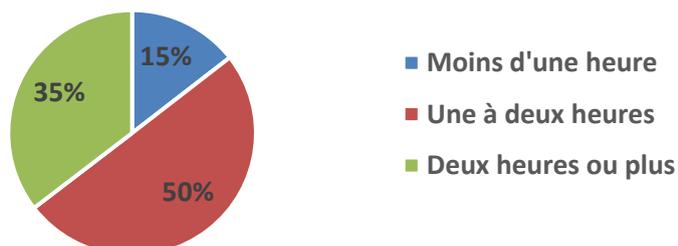
Afin de donner une représentation concrète de ce que la Base de Données Commune peut produire en 2022 en termes d'analyse, nous allons présenter ci-après une photographie. Toutes les associations se sont saisies de la Base de Données Commune mais concernant la grille sur le travail de rue, il fallait aussi équiper les équipes de téléphones portables ou qu'il fallait une transition pour passer d'outils anciens (type google form).



1.1 Les modalités de mise en œuvre

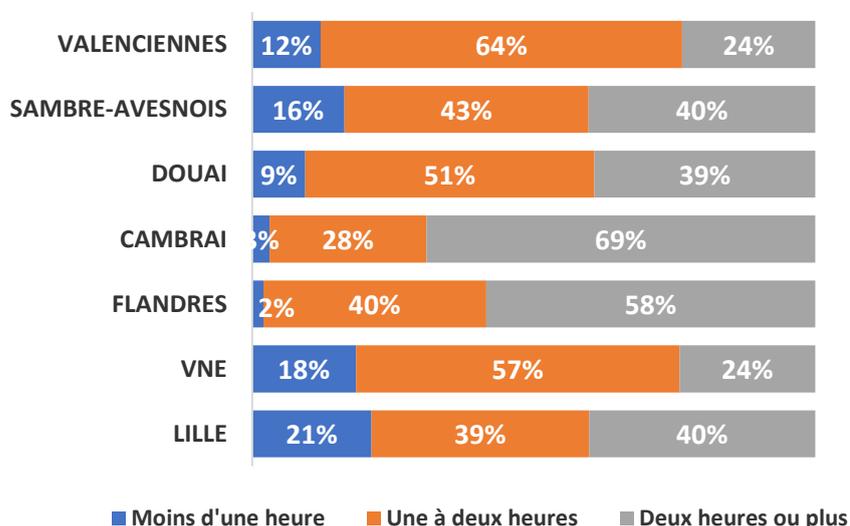
Durée des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



La durée des séquences de rue porte pour la moitié (50%) entre 1 et 2 heures par quartier. Notons que plus d'un tiers des séquences de travail de rue ont une durée de 2 heures ou plus.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



En fonction des réalités territoriales et des organisations des associations, les durées des séquences de travail de rue peuvent être variables.

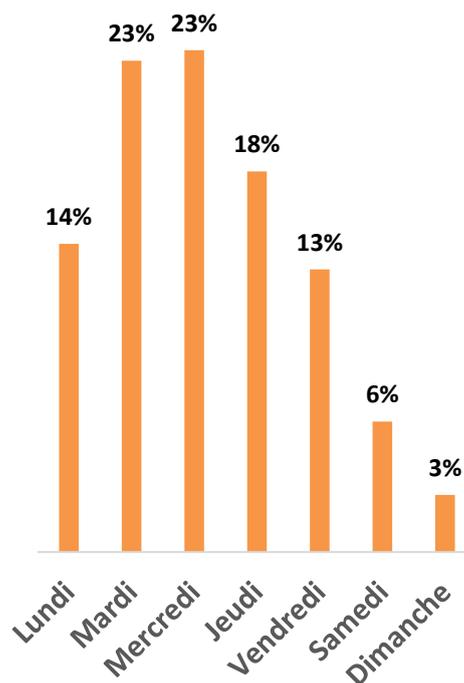
Jours des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale

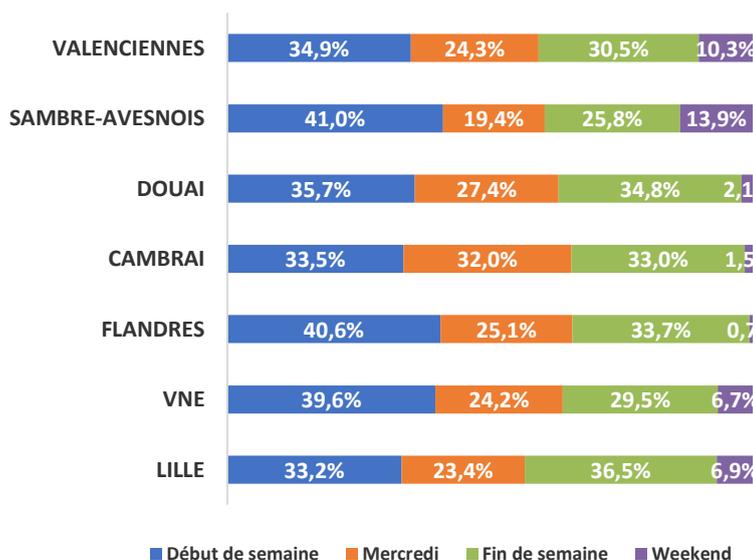
Les jours de séquences de travail de rue s'articulent avec le cadre de référence de la prévention spécialisée défini par le Conseil Départemental du Nord : prioriser le travail avec les jeunes de 11 à 18 ans.

Ainsi, le travail de rue s'exerce principalement le mardi (beaucoup de collégiens n'ont pas cours le mercredi et profitent de ce temps libre pour sortir) et le mercredi (journée où ils sont beaucoup plus présents dans la rue). A contrario, il y a moins de travail de rue le vendredi car les professionnels sont davantage sollicités par des temps d'accompagnements individuels permettant de faire le point avec les jeunes sur la semaine écoulée.

Les weekends sont souvent consacrés aux actions collectives et la taille des équipes ne permet pas toujours de réaliser en parallèle du travail de rue.



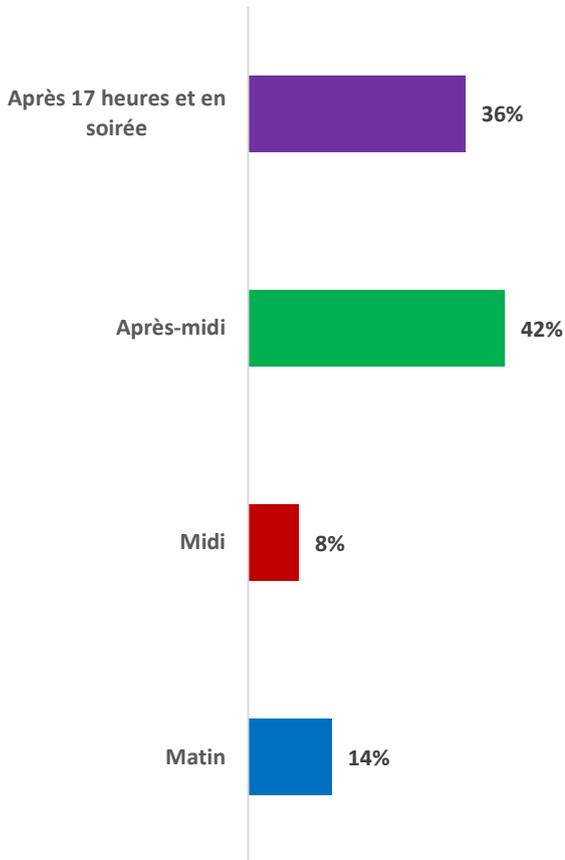
A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Rappelons que pour certaines associations, la saisie des données sur le travail de rue va démarrer en 2023. Il s'agit donc de tendances en fonction des territoires.

Horaires des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



64% du travail de rue est réalisé en rapport avec les horaires des collégiens.

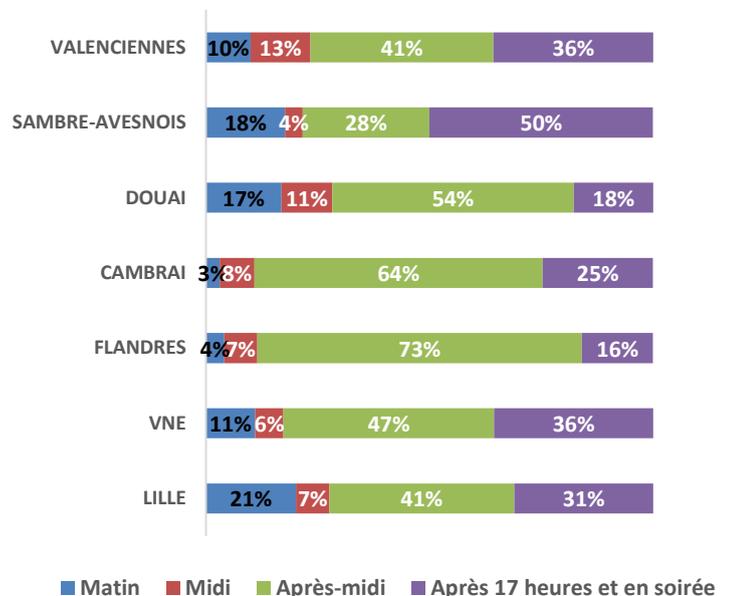
Notons que 36 % du travail de rue est réalisé après 17 heures et en soirée, ce qui permet d'aller à la rencontre de jeunes en décrochage, en rupture avec les dispositifs de droit commun, d'être présents au-delà des horaires d'ouverture des principales institutions. Par ailleurs, c'est aussi ce qui permet aux éducateurs de s'ancrer sur le territoire, d'être identifiés, de repérer les phénomènes de regroupement.

Les interventions des équipes portant sur des publics plus jeunes amènent à réaliser des séquences de travail de rue aux abords des collèges durant les horaires des collégiens. (en référence à la fonction de l'Acteur de Liaison Sociale en Environnement Scolaire dans et hors les murs).

Les professionnels réalisent les séquences de travail de rue en lien avec la vie locale tels que les marchés pour rencontrer les familles, les fêtes foraines, les city stades, les stations de métro et de bus, les clubs de foot, etc... car il s'agit de lieux de regroupement fréquentés par les jeunes.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

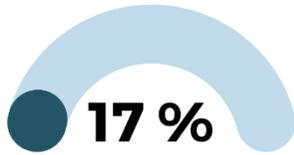
- Pour 3 territoires (Valenciennes, VNE, Lille) la répartition des données est comparable à celle présente dans le graphique ci-dessus : environ 2 / 3 du travail de rue correspond aux horaires des collégiens et l'autre tiers après 17h et en soirée.
- Pour 3 autres territoires (Douai, Cambrai, Flandres), le travail de rue s'adapte aux horaires d'entrée et de sortie des collèges (entre 75 % et 84%).
- Concernant la Sambre Avesnois, la proportion entre les horaires des collégiens et en soirée est identique.



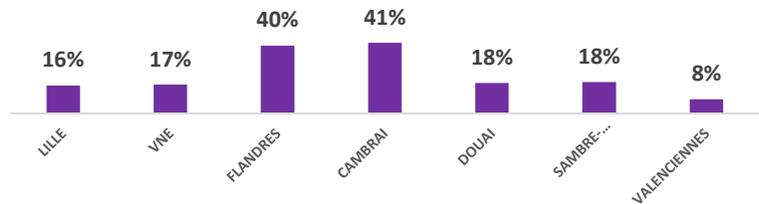
Les variations sont aussi liées au nombre de postes ALSES dans chacune des associations de Prévention Spécialisée.

Travail de rue réalisé avec des partenaires

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Les données à l'échelle des Directions Déléguées de Territoire montrent des variations qui peuvent être liées au nombre plus ou moins important de partenaires sur les territoires et à leur capacité à se mobiliser pour expérimenter cette pratique. D'autres observations peuvent être faites :

*Les appels à projet sur « l'aller vers » amènent d'autres structures à se positionner sur cette pratique (mise en concurrence), mais dans le cas de l'obtention de l'appel à projet, ces structures sollicitent les compétences des éducateurs ;

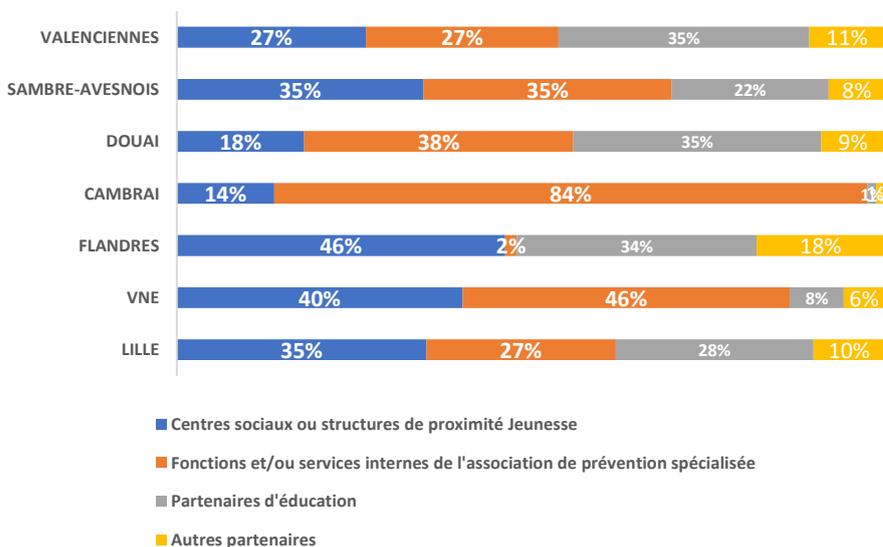
* Si le travail de rue en partenariat permet de désacraliser certaines institutions auprès des jeunes, il est néanmoins important de rester centré sur l'accroche éducative, la création d'un lien de confiance : à ce titre, le travail de rue avec des partenaires ne peut pas être généralisé.

Typologie des partenaires mobilisés durant le travail de rue

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

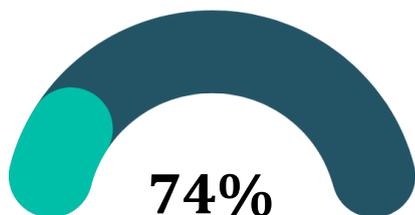


A l'échelle départementale, les données reflètent la même tendance qu'en 2021, avec toutefois, **une augmentation des structures de soins et établissements spécialisés** (0,6% en 2021 contre 3% en 2022).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire, comme indiqué ci-dessus, les variations sont également liées à la présence plus ou moins importante de partenaires sur les territoires et à leur capacité de mobilisation.

Présence des jeunes dans l'espace public

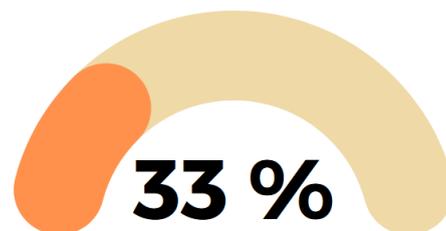
A l'échelle départementale



Au-delà de sa fonction d'aller vers les jeunes, le travail de rue est aussi un support pour l'observation sociale : repérer les pratiques des jeunes dans l'espace public et l'évolution de celles-ci.

Ces observations permettent d'ajuster les pratiques éducatives. Si de façon très majoritaire (74%), les séquences de travail de rue permettent de rencontrer des jeunes, les équipes éducatives développent également d'autres modes de rencontres à travers le numérique.

Passage dans les lieux ressources

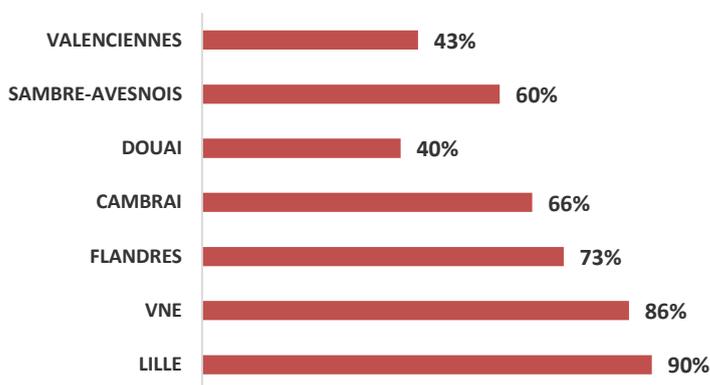


La proportion a augmenté en 2022 passant à 33% (24% en 2021).

Les séquences de travail de rue permettent également de passer dans les lieux où les jeunes peuvent se regrouper : zones de commerces, cafés, Associations de quartier, structures d'accueil et de loisirs de proximité, Missions locales, P.I.J, centres sociaux, clubs sportifs...

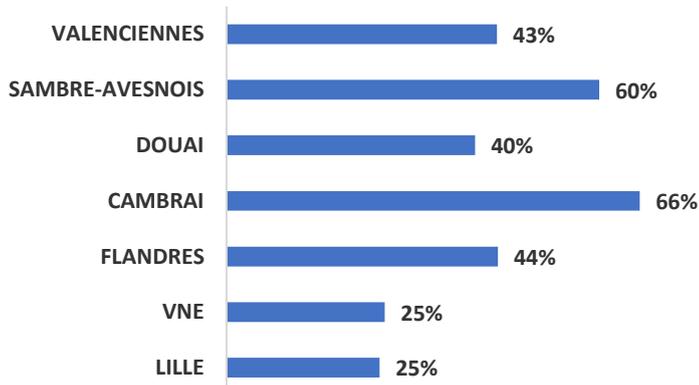
A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

Présence des jeunes dans l'espace public



Au regard des données à l'échelle des territoires, nous pouvons observer que la présence des jeunes dans l'espace public montre des variations très importantes : Une moyenne de 83% pour les territoires situés au Nord du Département, alors que pour les territoires au Sud du Département, la moyenne est de 52,25%.

Passage dans les lieux ressources



Le passage dans les lieux ressources dépend :

- De l'existence plus ou moins importante des lieux de ressources,
- Des horaires d'ouverture de ces lieux.

1.2 Les publics rencontrés

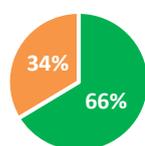


Typologie des jeunes rencontrés durant les séquences de travail de rue



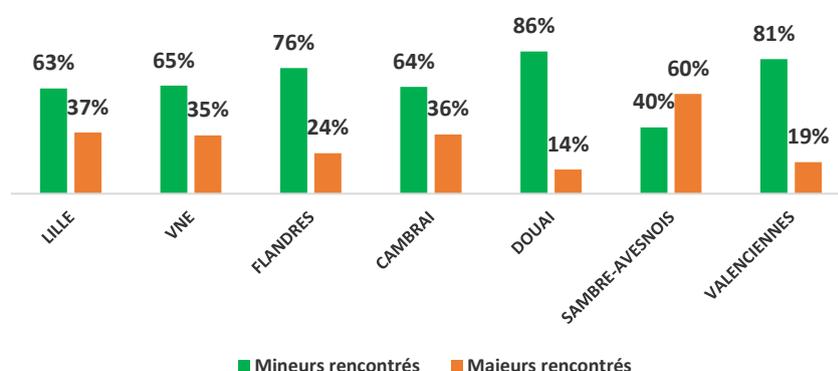
Répartition Mineurs/Majeurs

A l'échelle départementale



■ Mineurs rencontrés ■ Majeurs rencontrés

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



■ Mineurs rencontrés ■ Majeurs rencontrés

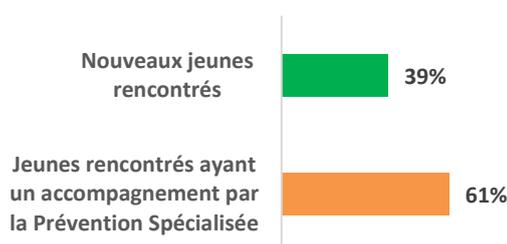
A l'échelle départementale, plus des deux tiers des jeunes rencontrés sont des mineurs.

A l'échelle des territoires, pour 4 d'entre eux (Lille, Versant Nord Est, Cambrai et Sambre-Avesnois), les données sont quasi similaires à la moyenne départementale.

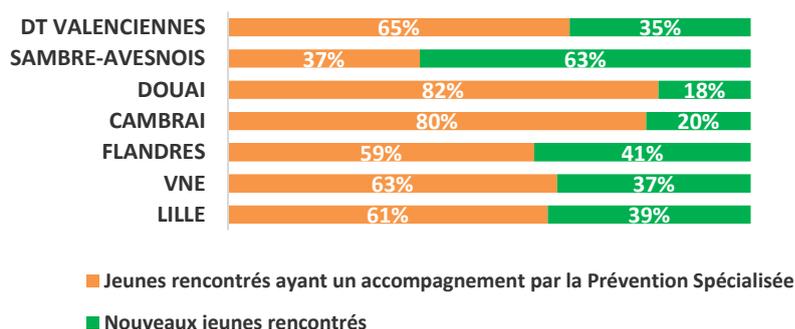
Pour 3 autres territoires (Douai, Valenciennes et Flandres), la proportion de mineurs rencontrés est beaucoup plus importante, ce qui est peut-être à corrélérer avec le nombre de postes ALSSES selon les territoires.

Répartition des jeunes rencontrés ayant ou pas un accompagnement par la Prévention Spécialisée

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



■ Jeunes rencontrés ayant un accompagnement par la Prévention Spécialisée ■ Nouveaux jeunes rencontrés

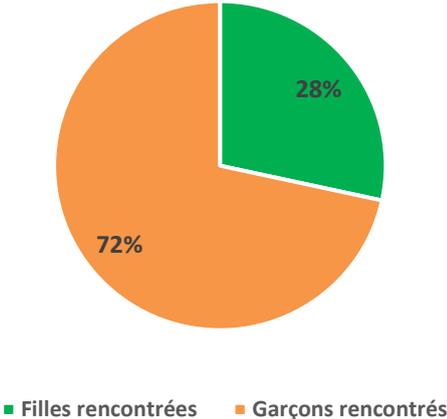
Le travail de rue constitue une modalité permettant d'entrer en relation avec des jeunes. **39% d'entre eux sont des jeunes non encore accompagnés par la Prévention Spécialisée.**

A l'échelle des territoires, pour 4 d'entre eux (Lille, VNE, Flandres et Valenciennes), les données sont proches de la moyenne départementale.

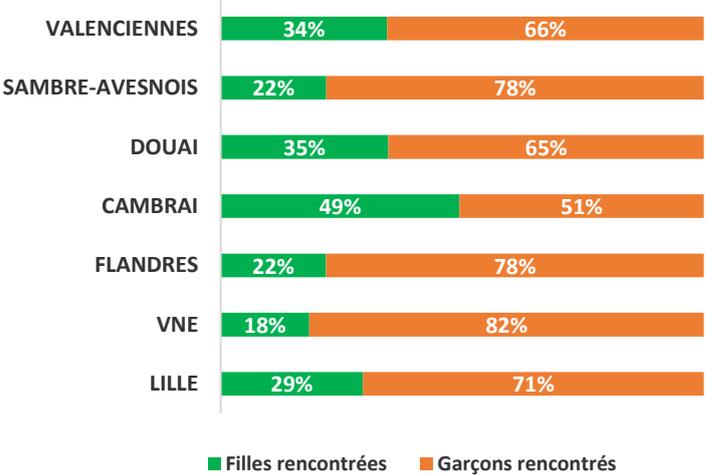
Pour 2 des territoires (Cambrai et Douai), les jeunes rencontrés sont plutôt des jeunes bénéficiant d'un accompagnement par la Prévention Spécialisée, la présence sociale et le travail de rue aux abords des collèges peuvent interférer dans cette répartition ainsi que l'ancienneté d'implantation des équipes.

Répartition par sexe

A l'échelle départementale

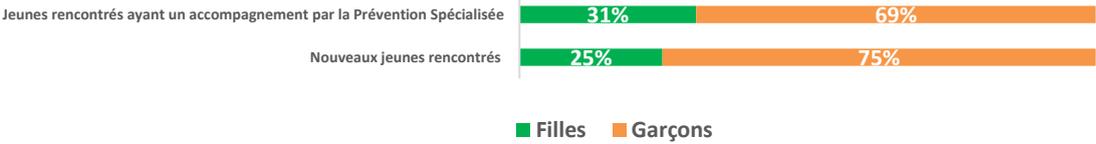


A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

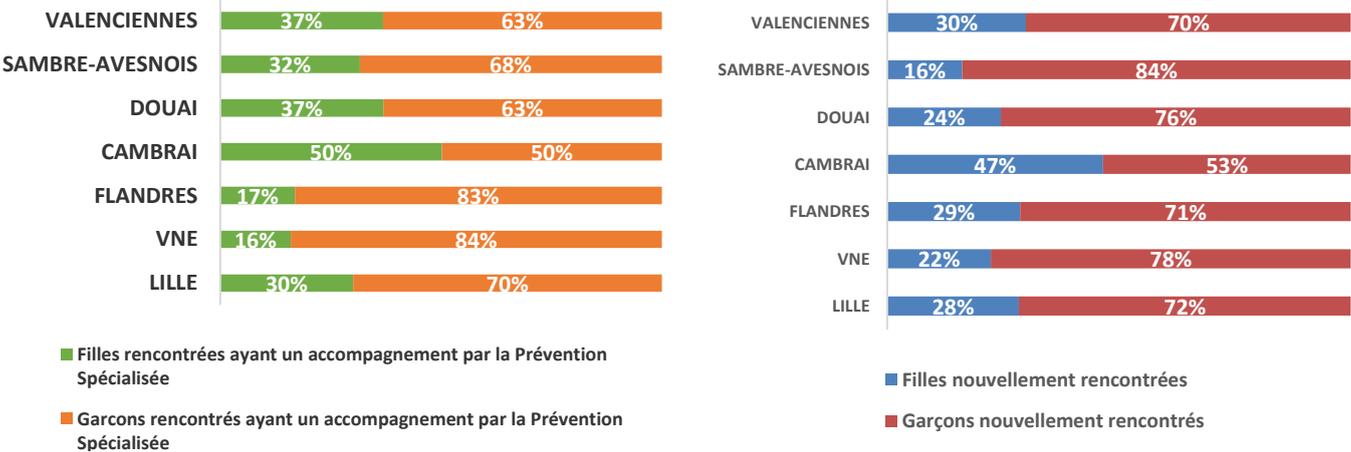


Les filles sont en général moins présentes dans l'espace public. Néanmoins, la présence sociale et le travail de rue réalisés aux abords des collèges permettent de rencontrer davantage de filles.

A l'échelle départementale



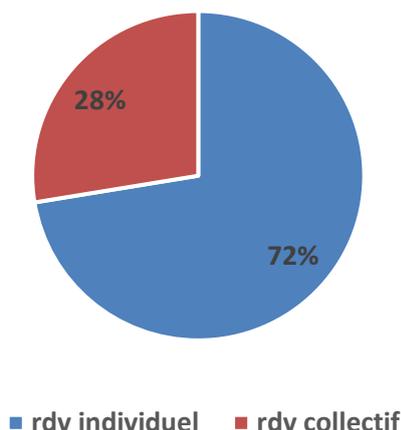
A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



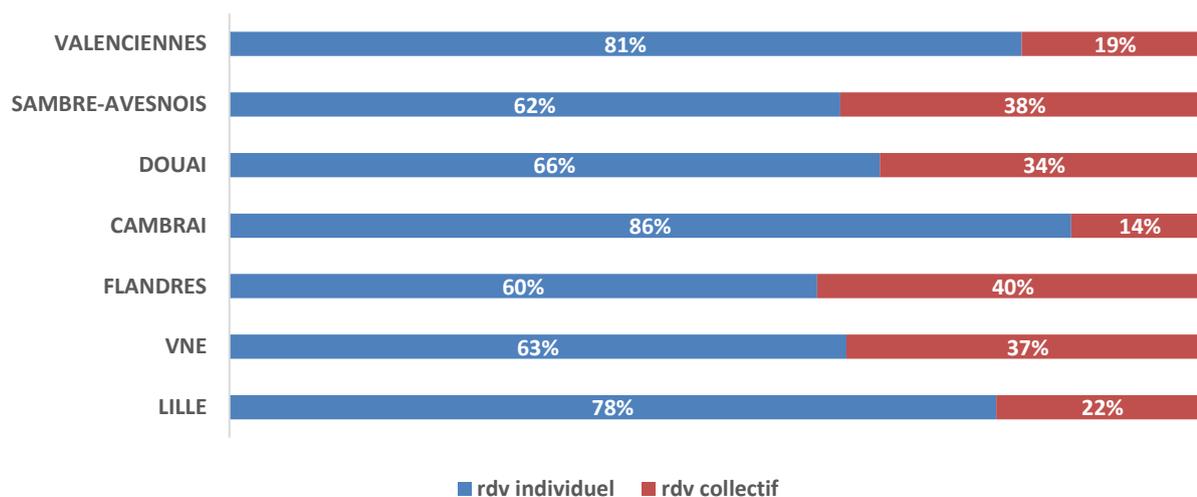
A l'échelle départementale, le critère du genre n'interfère pas dans la répartition entre les jeunes rencontrés ayant un accompagnement par la Prévention Spécialisée et les autres jeunes. Par contre, à l'échelle des territoires, nous observons des écarts qui peuvent s'expliquer par : des réalités de territoire et des pratiques juvéniles différentes, des stratégies associatives et des compositions des équipes.

Type de rendez-vous pris durant les séquences de travail de rue (source : 2 112 rendez-vous)

A l'échelle départementale



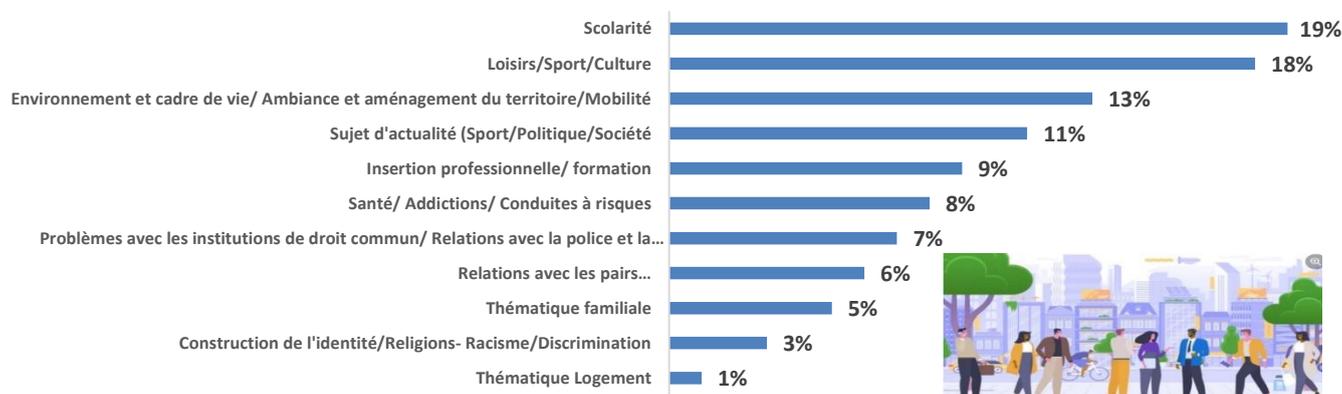
A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle départementale, les rendez-vous pris avec les jeunes durant les séquences de travail de rue sont pour plus de 2 tiers des rendez-vous individuels. Pour certains territoires, cette proportion dépasse la moyenne départementale, notamment pour les territoires de Cambrai et de Valenciennes.

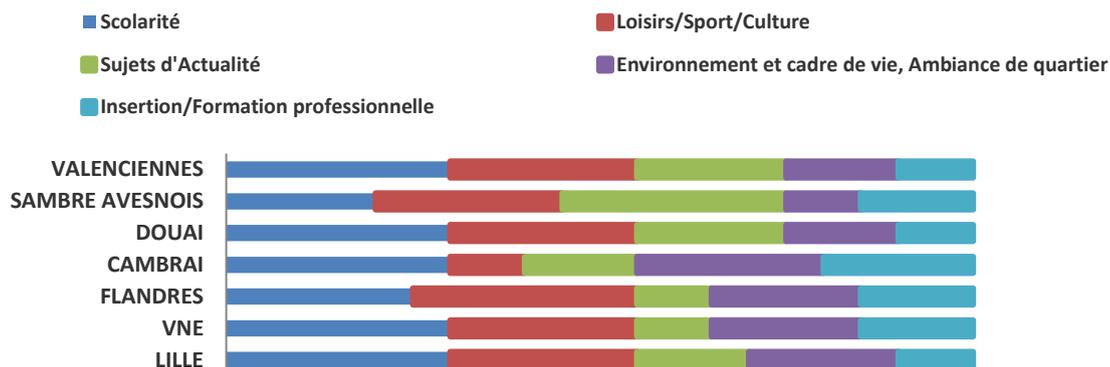
Sujets abordés par les jeunes lors des séquences de travail de rue

A l'échelle départementale



A l'échelle départementale, les 3 premières thématiques concernent : la scolarité / les loisirs, le sport, la culture / l'environnement, le cadre de vie, l'ambiance et l'aménagement du territoire, la mobilité.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle des territoires, la scolarité reste le sujet le plus fréquemment abordé pour 5 territoires (Valenciennes, Douai, Cambrai, VNE et Lille).

Pour la Sambre-Avesnois, ce sont les sujets d'actualités qui sont le plus fréquemment abordés, et pour les territoires Flandres ce sont les sujets liés aux loisirs / sport/ culture.

L'interaction sociale jeunes/éducateurs peut également influencer sur les sujets de discussion.

CHAPITRE 2 :

Les accompagnements socio-éducatifs



La saisie des données concernant les accompagnements socioéducatifs se réalise à partir de 5 Fiches :

LA FICHE "JEUNE"

Permettant d'avoir les renseignements administratifs, les adresses réseaux-sociaux, l'origine de la demande et la demande principale.

LA FICHE "SITUATION"

Comprend tous les éléments liés à la situation des jeunes (scolarité, hébergement, diplôme, situation professionnelle, mesures de protection de l'enfance etc...).

La fiche situation intègre également une partie sur la situation familiale des jeunes accompagnés en fonction des éléments d'information dont disposent les éducateurs. Dès lors qu'un des éléments de la situation change, les professionnels sont amenés à produire une nouvelle fiche, ce qui permet d'avoir un historique des évolutions durant le parcours des jeunes.

LA FICHE "D'INTERVENTION ACCOMPAGNEMENT"

Qui s'apparente au carnet de bord des éducateurs : les professionnels renseignent une fiche à chaque temps dédié à l'accompagnement d'un jeune qu'il soit présent ou non. En effet, l'accompagnement individuel comprend également des temps de coordination ou de coopération avec des partenaires.

Cette fiche permet de renseigner le lieu de rencontre avec le jeune, les objectifs travaillés et les modalités (mobilisation de dispositifs internes au club de prévention spécialisée, de partenaires sur ou hors des territoires d'intervention, la famille et l'entourage du jeune ...)

LES DEUX FICHES "ACTIONS COLLECTIVES"

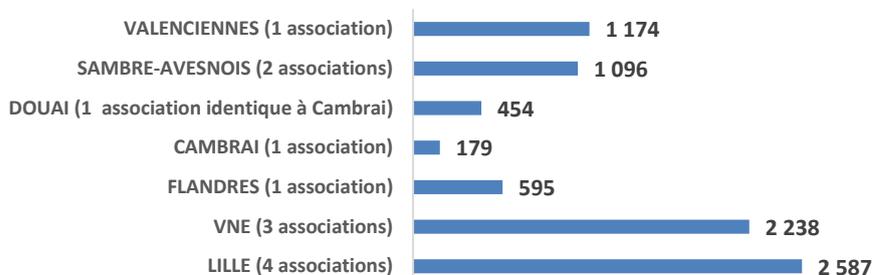
(Action ponctuelle et action collective intégrée à un dispositif ou à un projet) : ces deux fiches permettent de faire la liaison avec des jeunes déjà accompagnés par les éducateurs tout en ayant la possibilité d'y ajouter des jeunes non encore accompagnés par l'équipe éducative. Le renseignement de ces fiches porte sur le type d'action collective, la thématique, qui est à l'initiative de l'action, qui est le porteur de l'action, les partenaires éventuels mobilisés, les modes de financement, les objectifs et les modalités de communication des actions.

Pour chacune de ces 5 grilles, les professionnels disposent d'un encart libre afin d'y ajouter des notes d'information pour communiquer avec les collègues de l'équipe éducative .

Enfin, ils ont également la possibilité d'y ajouter des documents à la condition qu'ils ne soient pas des documents administratifs, la base de données commune n'étant pas un coffre-fort numérique.

A l'échelle départementale, 8 323 jeunes, soit 12,76 % d'augmentation par rapport à 2021

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

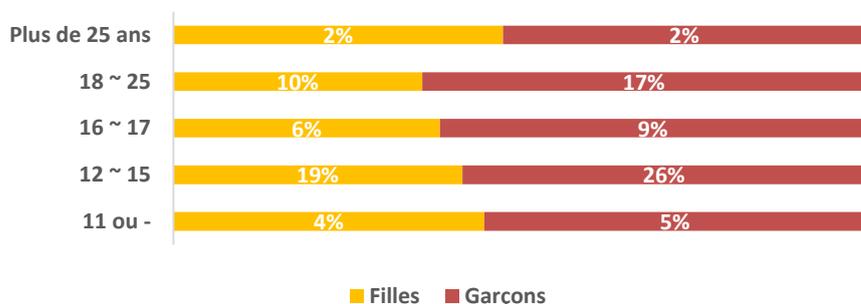


Ces données reflètent une photographie au temps T de l'extraction ; il est donc tout à fait possible que des écarts puissent exister entre ces données et celles qui figureront dans chacun des rapports d'activité des associations de Prévention Spécialisée. Précisons également que la taille des équipes est différente selon les associations.

2.1 Les situations des jeunes accompagnés

Le genre et l'âge des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale

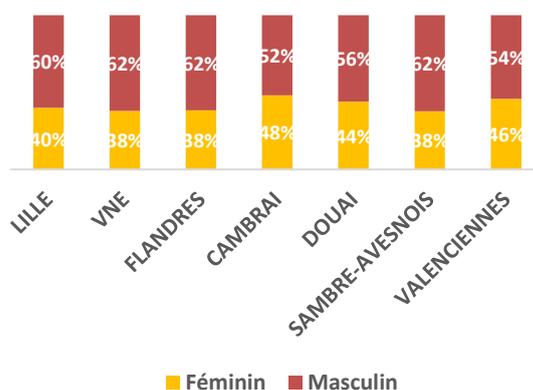
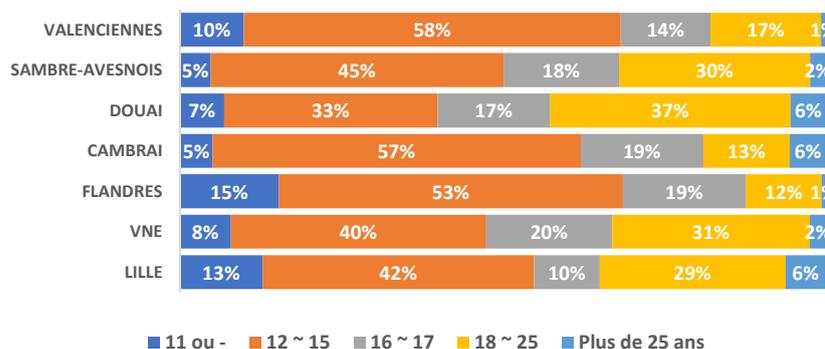


69% des jeunes accompagnés sont des mineurs. Pour mémoire, la proportion était de 48% en 2016 avant la définition du cadre de référence de la Prévention Spécialisée en 2017.

Les proportions par catégorie d'âge restent stables par rapport à 2021, avec toutefois une diminution d'un point pour les plus de 25 ans.

41% des jeunes accompagnés sont des filles (identique à 2021, 39% en 2020).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



Si pour 3 des territoires (Sambre-Avesnois, Versant Nord -Est, Lille) **la proportion de mineurs** est proche de la moyenne départementale, nous observons une différence pour les 4 autres territoires :

- Un taux largement supérieur pour les territoire de Flandres (87%), Valenciennes (82%) et Cambrai (81%),
- Un taux inférieur pour les territoires de Douai (57%), la proportion des plus de 18 ans étant de 43% soit 12 points de plus qu'à l'échelle départementale.

Concernant la **proportion de filles**, les données sur les différents territoires sont assez proches de celles à l'échelon départemental, avec toutefois une proportion légèrement supérieure pour les territoires de Valenciennes, de Cambrai et de Douai.

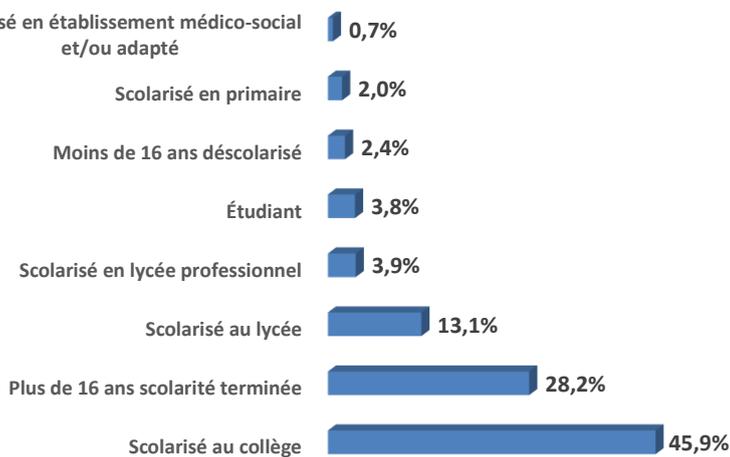


Situation scolaire des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale

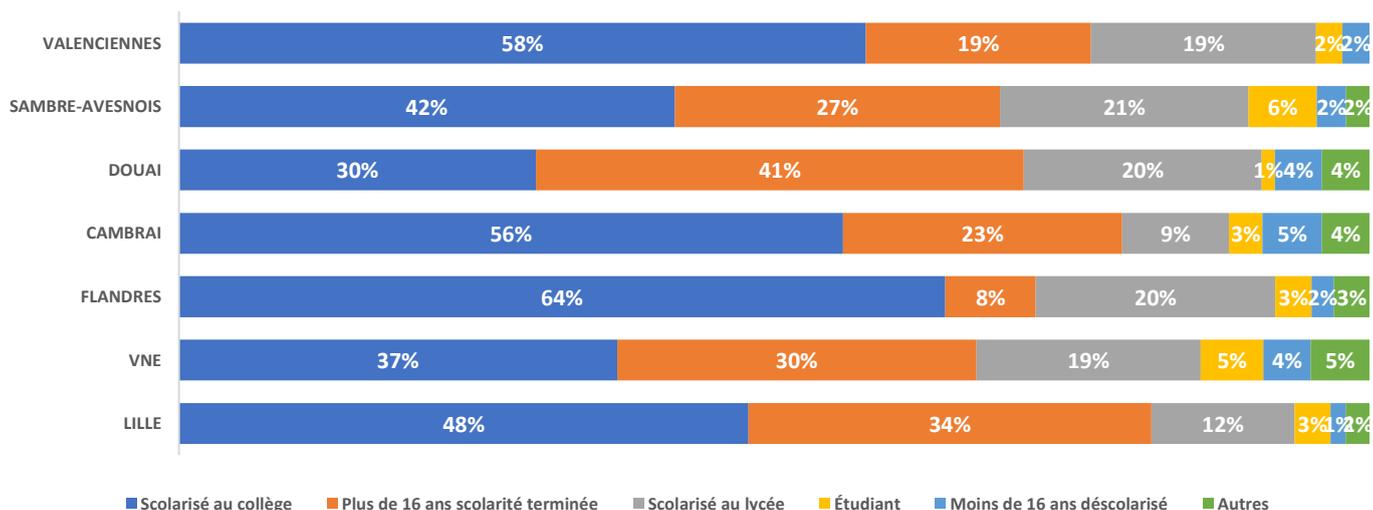
A l'échelle départementale, les données sont relativement stables par rapport en 2021 avec toutefois des nuances à mettre en exergue :

- Une augmentation depuis 2020 des jeunes de moins de 16 ans déscolarisés (0,8% en 2020, 1,8% en 2021 et 2,4% en 2022)
- Une augmentation des plus de 16 ans avec une scolarité terminée (+0,8% par rapport à 2021)
- Une augmentation assez significative des jeunes scolarisés au lycée (+2,3% d'augmentation par rapport à 2021).



→ La question du décrochage scolaire dans le passage entre le collège et le lycée est une réelle préoccupation à laquelle il est difficile de répondre pour la Prévention Spécialisée compte tenu de ses moyens actuels.

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle des territoires, nous pouvons observer des variations concernant les jeunes scolarisés au collège :

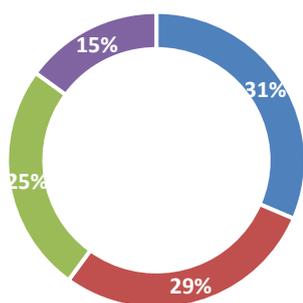
- 4 territoires (Valenciennes, Flandres, Cambrai et Lille) se situent au-dessus de la moyenne départementale,
- Inversement, les territoires de Douai se situent en dessous de la moyenne départementale (-15 points), et dans une moindre proportion les territoires du VNE et de la Sambre-Avesnois,

Dans L'item « autres » ont été regroupés la scolarisation en primaire et dans les établissements médico-sociaux et/ou adaptés .

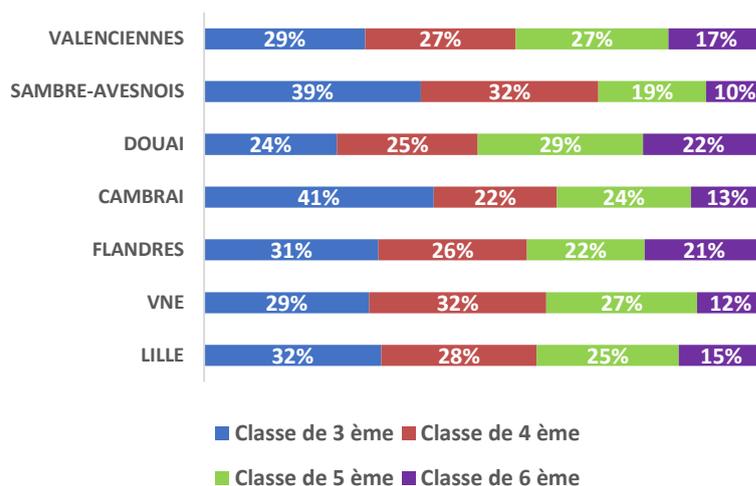
Profil des collégiens accompagnés

A l'échelle départementale

- Classe de 3 ème
- Classe de 4 ème
- Classe de 5 ème
- Classe de 6 ème



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



A l'échelle départementale, les données sont sensiblement identiques à celles de l'année dernière, avec une légère augmentation des jeunes en classe de 4 ème (+2 points).

A l'échelle des territoires, hormis pour les territoires de Lille, du VNE et des Flandres dont les données se rapprochent davantage des données départementales, de légères variations peuvent être observées.

Nous pouvons en effet repérer 3 catégories en comparaison avec les données départementales :

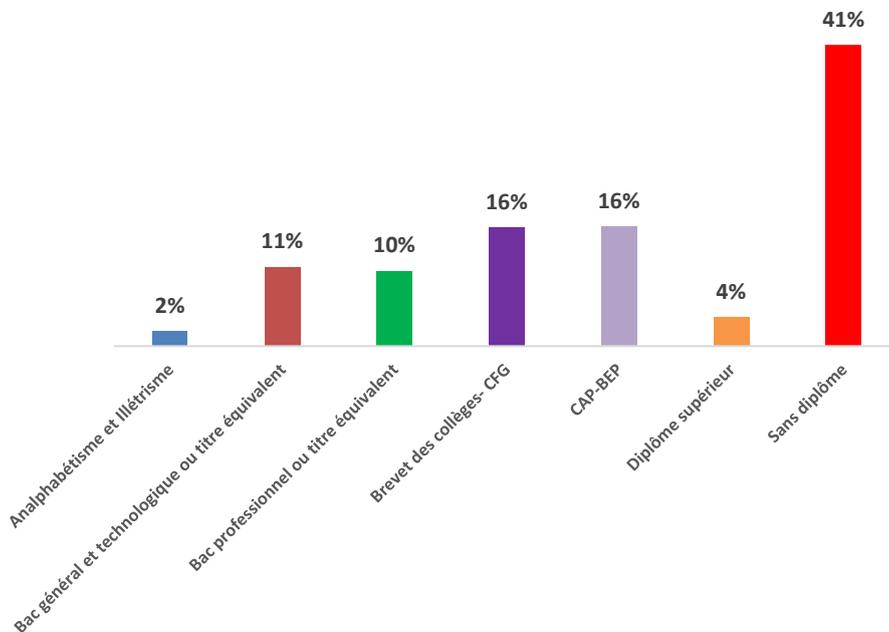
- Une légère prédominance sur les deux premières années de collège, notamment pour les territoires de Douai et dans une moindre proportion les territoires de Valenciennes.
- Inversement, une légère prédominance sur les deux dernières années de collège, notamment pour les territoires de Cambrai et dans une moindre proportion les territoires de la Sambre-Avesnois.

Certaines observations sont faites par les professionnels : L'Education Nationale sollicite parfois tardivement les éducateurs sur des situations de jeunes pour lesquels les outils internes (mobilisés en début de parcours scolaire) n'ont pas été opérants.



Les diplômes des jeunes actifs (scolarité terminée)

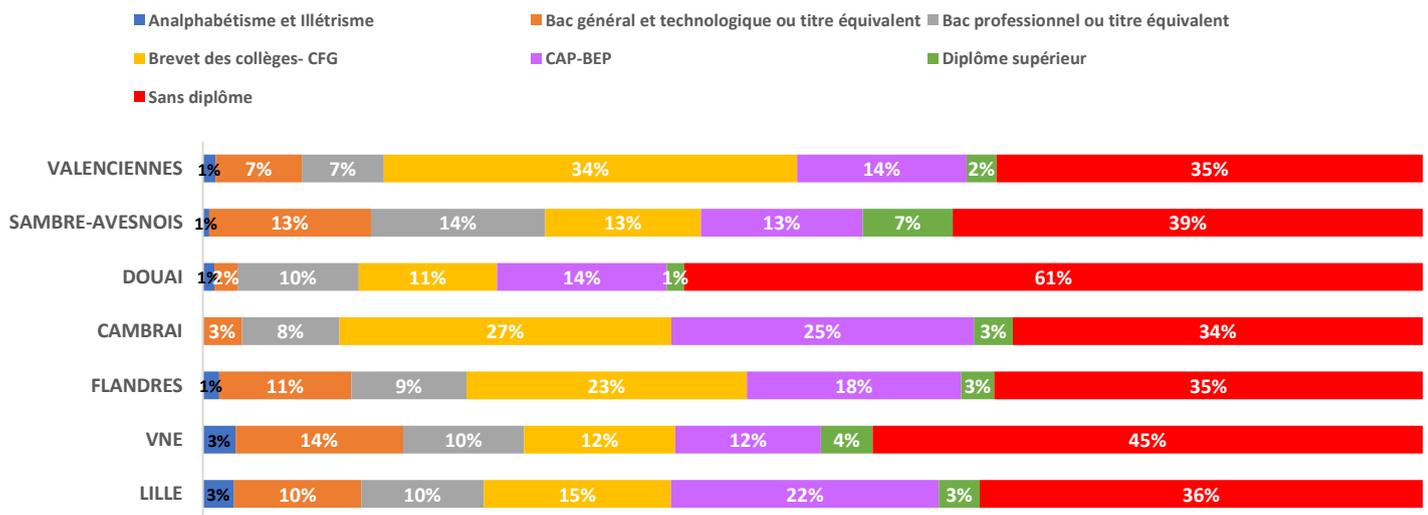
A l'échelle départementale



Nous observons une augmentation des jeunes sans diplômes (+ 3 points par rapport à 2021). Rappelons que ce pourcentage est de 12,6% au niveau du département du Nord (Source INSEE), et de 8,2% à l'échelle nationale (Source INSEE).

La proportion des jeunes analphabètes ou illettrés(2%) ainsi que celle des jeunes dont la scolarité est terminée ayant un diplôme supérieur (4%) sont identiques à l'année dernière (le pourcentage de jeunes ayant un diplôme supérieur avec une scolarité terminée étant de 29% à l'échelle du Département du Nord, et de 35% à l'échelle nationale (Source INSEE)).

A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire



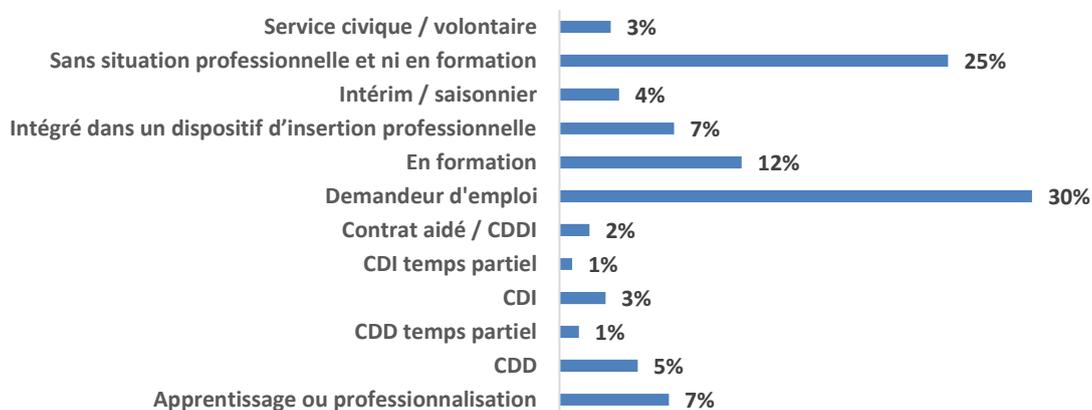
A l'échelle des territoires, la proportion des jeunes sans diplôme est largement supérieure pour le territoire de Douai (61%, soit 20 point de plus que la moyenne départementale), et dans une moindre mesure pour les territoires du VNE (+ 4 POINTS).

Inversement, cette proportion est inférieure notamment pour les territoires Flandres, Valenciennes et Cambrai.

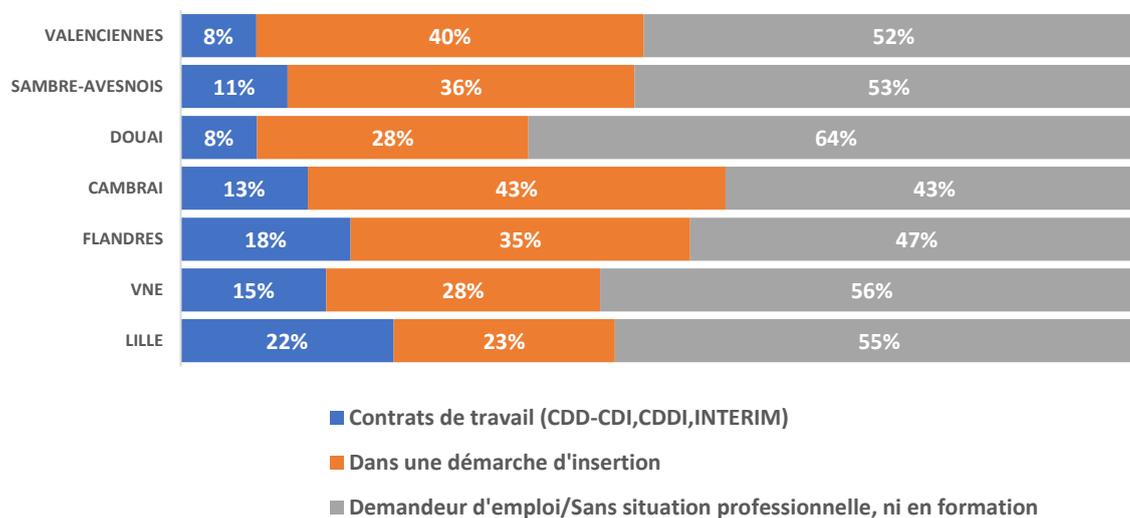
Notons la proportion de jeunes analphabètes ou illettrés plus importante sur les territoires du VNE et de Lille. **Il ressort que globalement l'ensemble des jeunes, quel que soit le territoire, sont très peu qualifiés.**

Situations professionnelles des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de Territoire

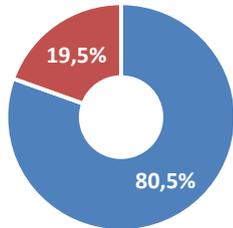


Les données à l'échelle départementale sont sensiblement identiques à celles de 2021, et montrent la très grande fragilité des situations professionnelles des jeunes accompagnés :

- Les demandeurs d'emploi et les jeunes sans situation professionnelle et ni en formation représentent en moyenne 55%, avec un taux supérieur pour les territoires de Douai (+9 points).
- En moyenne, 29% sont dans une démarche d'insertion professionnelle. Ce taux est supérieur pour 4 des territoires (Valenciennes, Cambrai, Flandres et Sambre-Avesnois).
- En moyenne, 16% ont un contrat de travail pour une très grande majorité précaire (la proportion de CDI étant de 3%).
- Notons que la proportion « contrat de travail » n'est que de 8% pour les territoires de Valenciennes et de Douai.

Situations d'hébergement des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



■ Hébergement au domicile parental ■ Hébergement hors domicile parental

Population de référence : 19,5% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental (1622 jeunes)

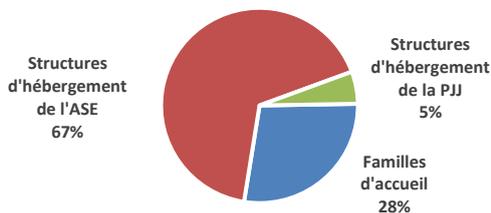


Les données des graphiques ci-dessus sont quasiment identiques à celles de 2021.

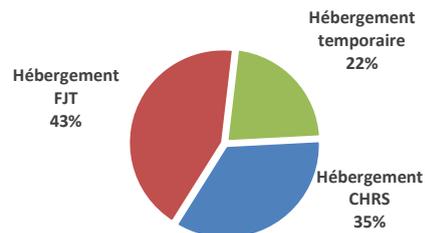


De la même manière qu'en 2021, 18% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont sans domicile fixe

Hébergement dans une structure pour mineurs (source 12% des mineurs hébergés dans une structure pour mineurs)



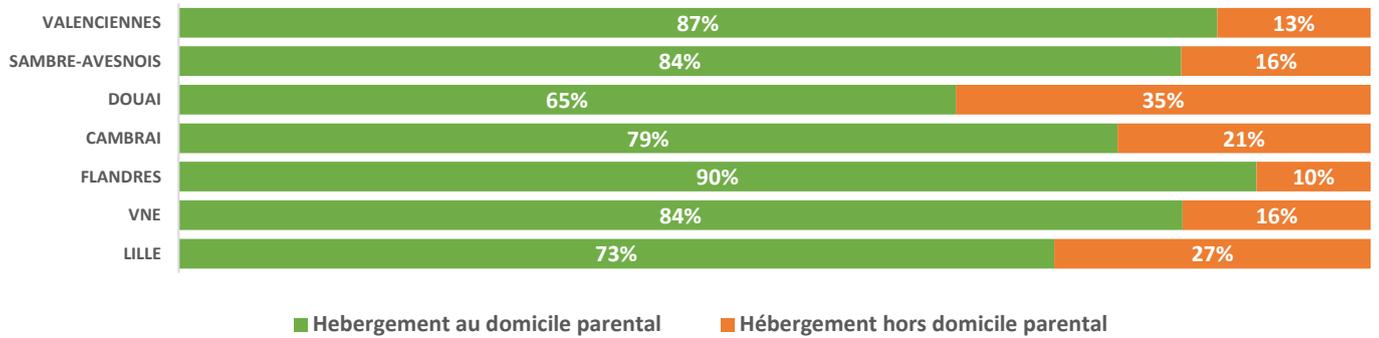
Hébergement dans une structure pour majeurs (source 8% des majeurs hébergés dans une structure pour majeurs)



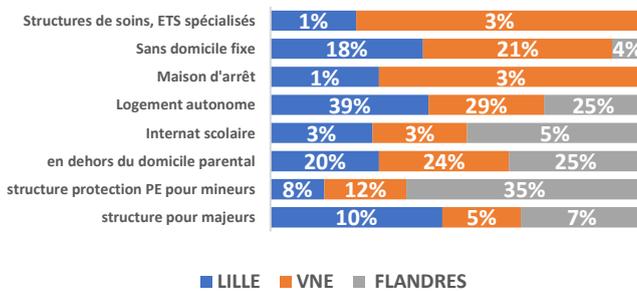
Notons quelques évolutions par rapport à 2021 :

- La proportion de jeunes hébergés dans une structure pour mineurs a augmenté (par rapport en 2021) de 9 points pour les structures d'hébergement de l'ASE et de 2 points pour les structures d'hébergement de la PJJ. Ce chiffre peut être corrélé avec la forte augmentation des enfants confiés à l'ASE sur le département du Nord.
- Concernant les majeurs, l'hébergement dans un FJT a augmenté de 13 points par rapport à 2021.

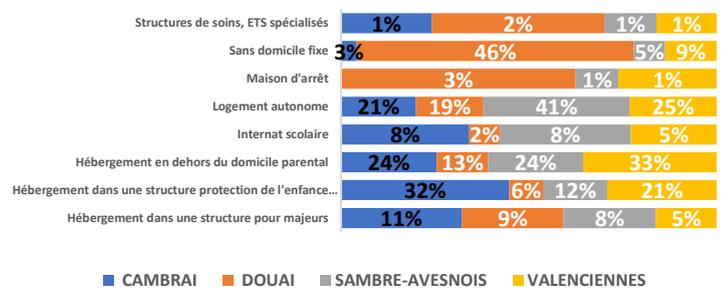
A l'échelle des directions déléguées de territoire



Focus/ territoires Nord du Département



Focus/ territoires sud du Département



Comparativement à la moyenne départementale, la proportion des jeunes hébergés en dehors du domicile parental est largement supérieure pour 3 territoires : Douai, Cambrai et Lille (**graphique 1**).

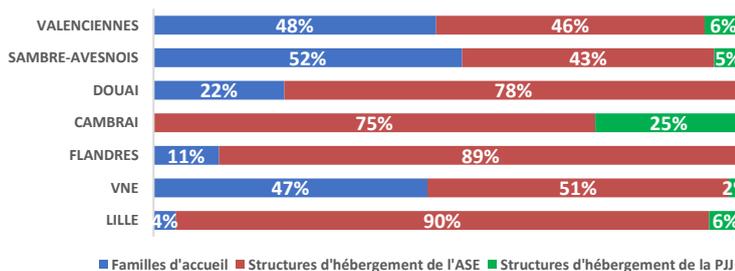
A l'échelle des territoires situés **au Nord du Département (graphique 2)**, sur les territoires Flandres 35% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont dans une structure pour mineurs.

A l'échelle des territoires situés **au Sud du Département (graphique 3)**, sur les territoires de Cambrai 32% des jeunes hébergés en dehors du domicile parental sont dans une structure pour mineurs.

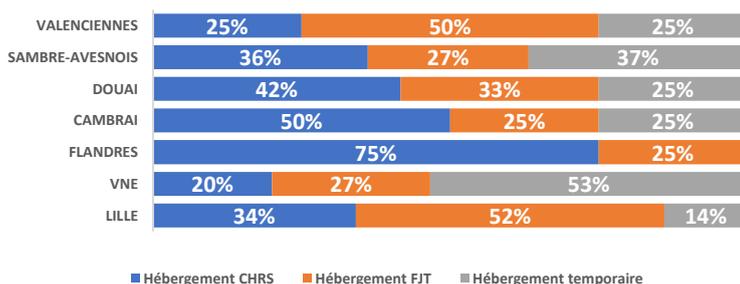
Notons la proportion de « sans domicile fixe » à Douai (46%, 18% à l'échelle départementale) .

N.B l'indicateur « en dehors du domicile parental » renvoie : chez des amis, chez d'autres membres de la famille

Hébergement dans une structure pour mineurs



Hébergement dans une structure pour majeurs



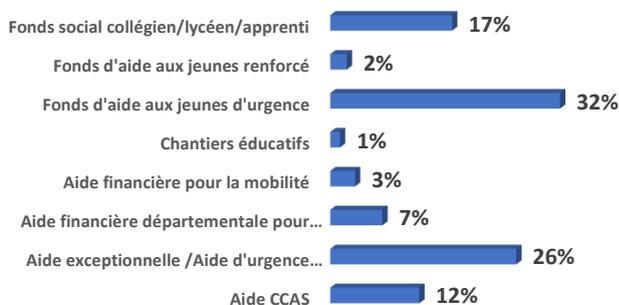
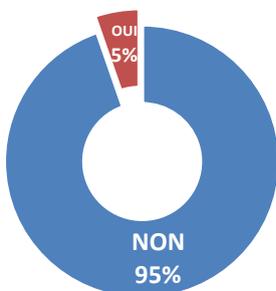
La majeure partie des jeunes hébergés dans une structure pour mineurs se situent sur les territoires de Douai, Cambrai, Flandres et Lille.

A noter que pour les territoires de Valenciennes, Sambre-Avesnois et VNE, il s'agit plutôt de jeunes hébergés dans des familles d'accueil, ces dernières pouvant être des habitants des territoires d'implantation des clubs de Prévention Spécialisée.

Notons une particularité pour les territoires des Flandres : 75% des jeunes hébergés dans une structure pour majeurs sont dans un CHRS.

Les aides financières des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



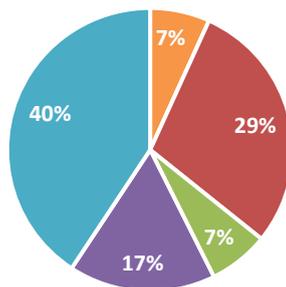
En comparaison avec les données de 2021, nous pouvons observer plusieurs augmentations : le fonds d'aide d'urgence aux jeunes renforcé (+ 5 points) ; les aides exceptionnelles, d'urgence par la Prévention Spécialisée (+2 points) ; les aides financières à la mobilité (+ 1 point) ; l'aide financière départementale pour les jeunes (+ 1 point).

Les associations de Prévention Spécialisée soulignent la complexité des démarches administratives, les contreparties en termes d'investissement bénévole du jeune, alors qu'il s'agit d'aides d'urgence.



58% de ces aides correspondent à des aides d'urgence, soit une augmentation de 7 points par rapport à 2021.

Les ressources financières des jeunes actifs

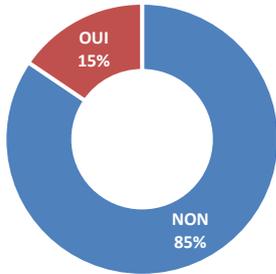


■ AAH ■ Autres indemnités diverses ■ Indemnités chômage ■ RSA ■ Salaire

Concernant les jeunes majeurs, 60% d'entre eux sont dans des situations économiques précaires, sachant que les 40% correspondant à l'indicateur « salaire » sont à relativiser compte tenu des situations professionnelles décrites p : 23.

Les prises en charge Protection de l'Enfance et /ou médico-sociales

A l'échelle départementale



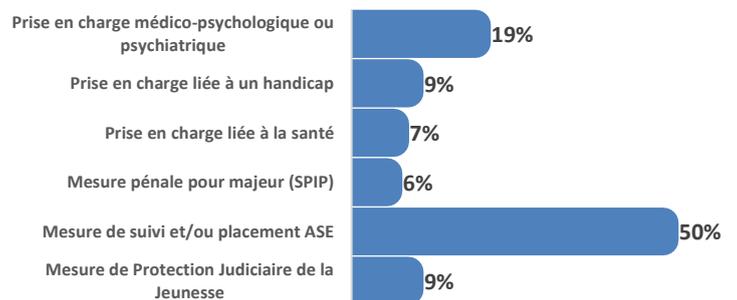
Cette donnée ne concerne que les situations connues au moment de la saisie des informations par les éducateurs.

Il n'y a pas de variation significative entre 2021 et 2022 concernant la proportion de jeunes ayant une prise en charge Protection de l'Enfance et/ou médico-sociale accompagnés par la Prévention Spécialisée (16,7% en 2021).

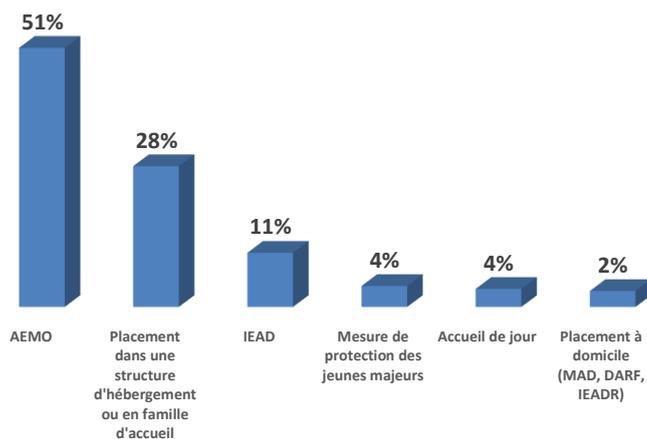
Les différentes prises en charge des jeunes accompagnés

En comparaison avec 2021, nous pouvons noter une augmentation des mesures de suivi et/ou de placement ASE (+ 7 points).

La proportion de jeunes ayant une prise en charge psychologique ou psychiatrique est également à lier avec l'intégration des psychologues de rue dans certaines équipes de Prévention Spécialisée, ce qui permet entre autres de pallier les délais d'attente très longs des CMPP.

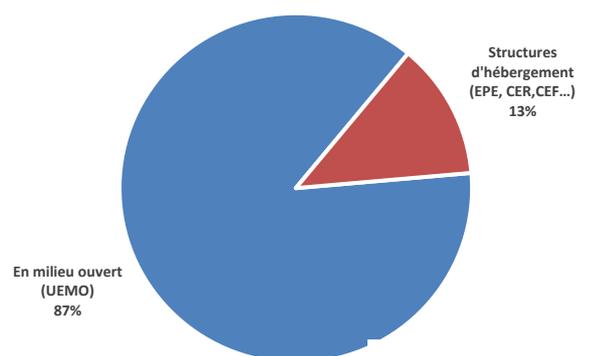


Focus / mesures ASE



Si les mesures en milieu ouvert restent majoritaires, la proportion a diminué en 2022 par rapport à 2021 (- 6 points). Inversement, la proportion de placement dans une structure d'hébergement ou en famille d'accueil ou encore à domicile a, quant à elle, augmenté par rapport à 2021 (+ 9 points).

Focus/mesures de Protection Judiciaire de la jeunesse

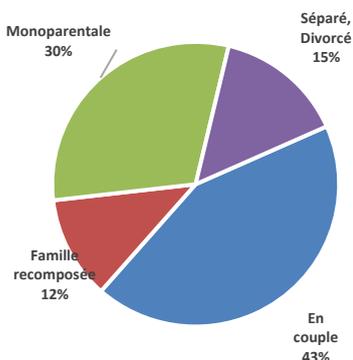


2.2 Les situations des familles des jeunes accompagnés

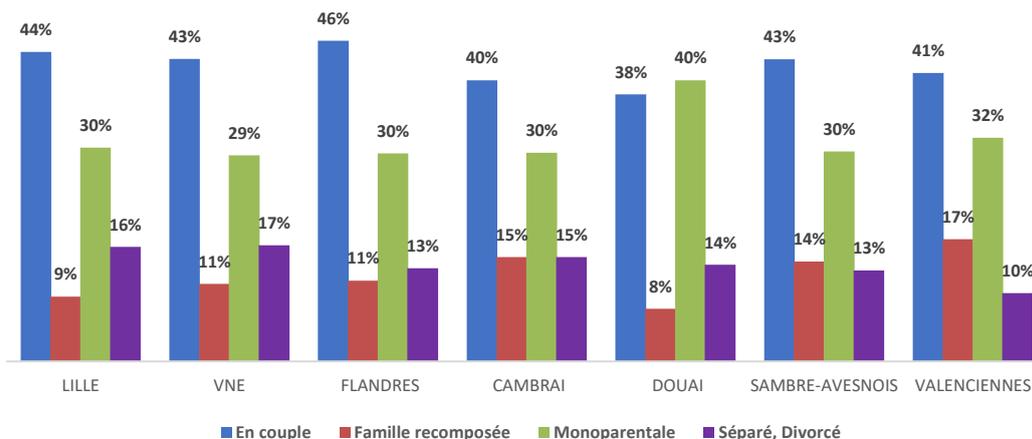


Les configurations familiales

A l'échelle départementale



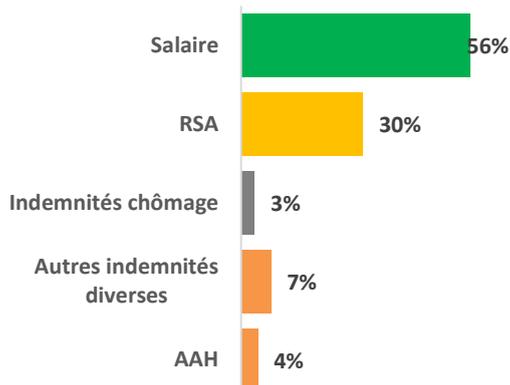
A l'échelle des Directions Délégées de Territoire



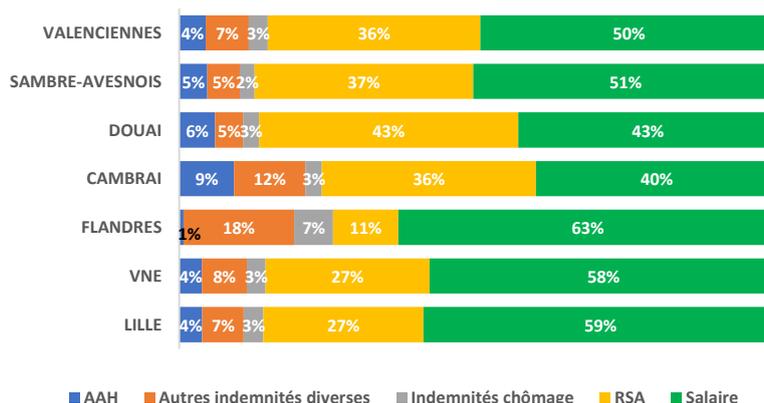
Les données concernant les configurations familiales sont identiques à celles de l'année 2021 : 57% des jeunes accompagnés vivent dans une configuration familiale « non classique », alors que selon l'INSEE, les deux tiers des familles ayant au moins un enfant mineur sont des familles dites « classiques ». A l'échelle des territoires, le pourcentage varie entre 54% pour les Flandres et 62% pour les territoires de Douai qui a également le taux le plus important de familles monoparentales.

Les ressources financières des familles des jeunes accompagnés

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Délégées de Territoire



L'indicateur « Autres indemnités diverses » correspond à des dons et aides alimentaires.

A l'échelle nationale, 12,5% des enfants n'ont aucun parent en emploi (source Insee); concernant les jeunes accompagnés par la Prévention Spécialisée, **44% des jeunes n'ont aucun parent occupant un emploi.**

Notons que cet indicateur est supérieur pour certains territoires notamment pour ceux de Douai et de Cambrai.

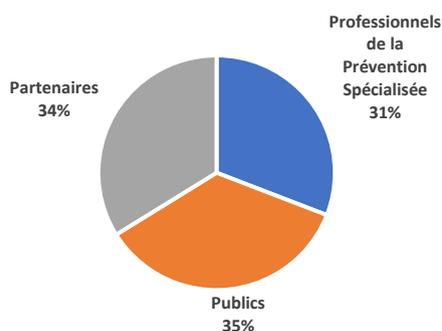
CHAPITRE 3 :

La mise en œuvre des accompagnements individuels

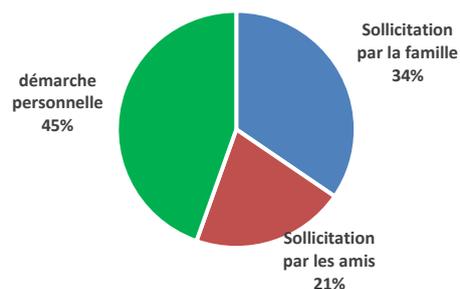
3.1 L'origine de la demande et la demande principale

L'origine de la demande

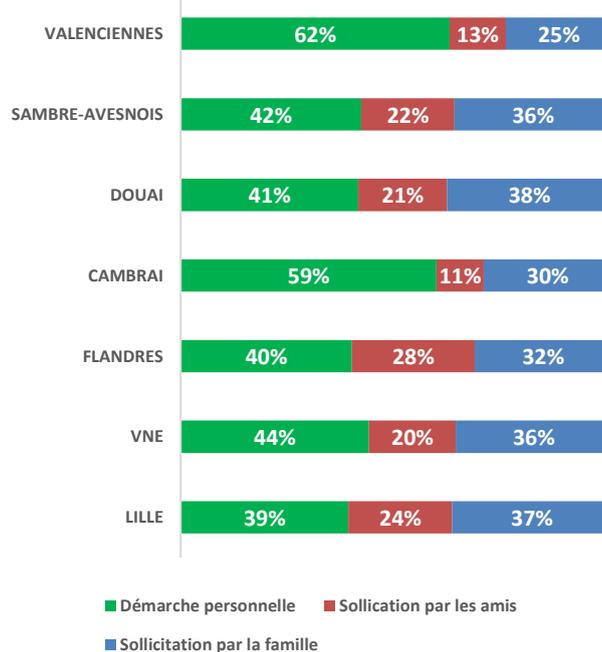
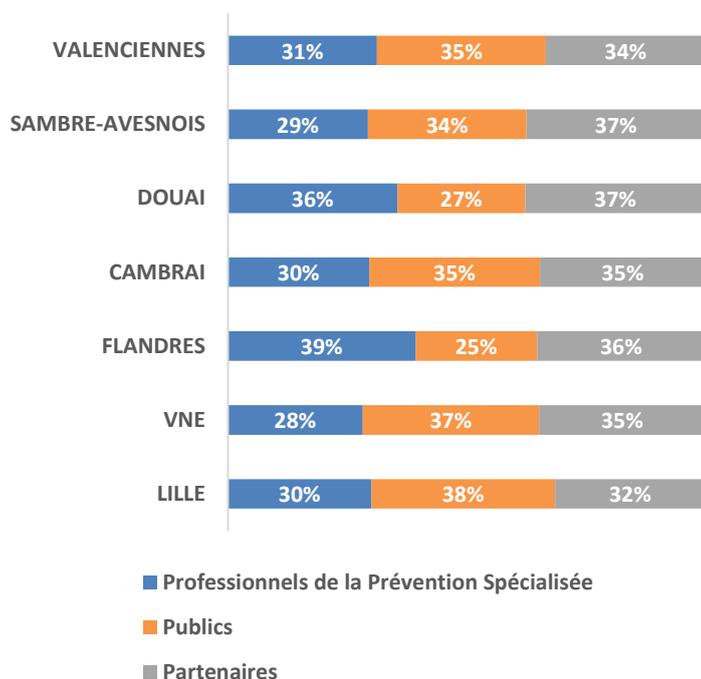
A l'échelle départementale



Focus/ Les publics



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



A l'échelon départemental, de la même manière qu'en 2021, nous observons une répartition équilibrée entre : la catégorie « publics » (sollicitation par le jeune lui-même, sa famille, des amis...) 35%, les orientations par les partenaires 34%, et les professionnels de la Prévention Spécialisée (liées aux activités menées sur les territoires par les clubs de Prévention Spécialisée) 30%.

A l'échelle des territoires, l'orientation par les partenaires est un peu plus importante pour la Sambre-Avesnois, Douai et Flandres.

A l'échelon départemental, le focus sur la catégorie « publics », montre une augmentation de la démarche personnelle de + de 3 points par rapport à 2021, les deux autres catégories ayant légèrement diminuées.

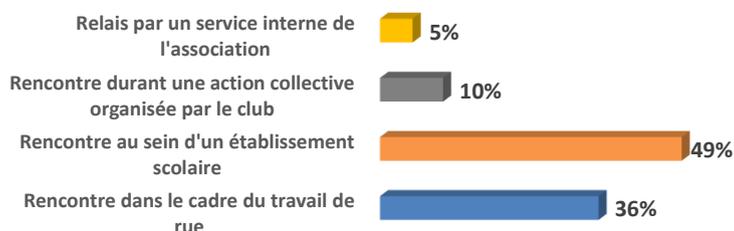
A l'échelle des territoires, notons un taux beaucoup plus important concernant la démarche personnelle pour les territoires de Valenciennes (62%).

Focus /Orientation par les professionnels de la Prévention Spécialisée

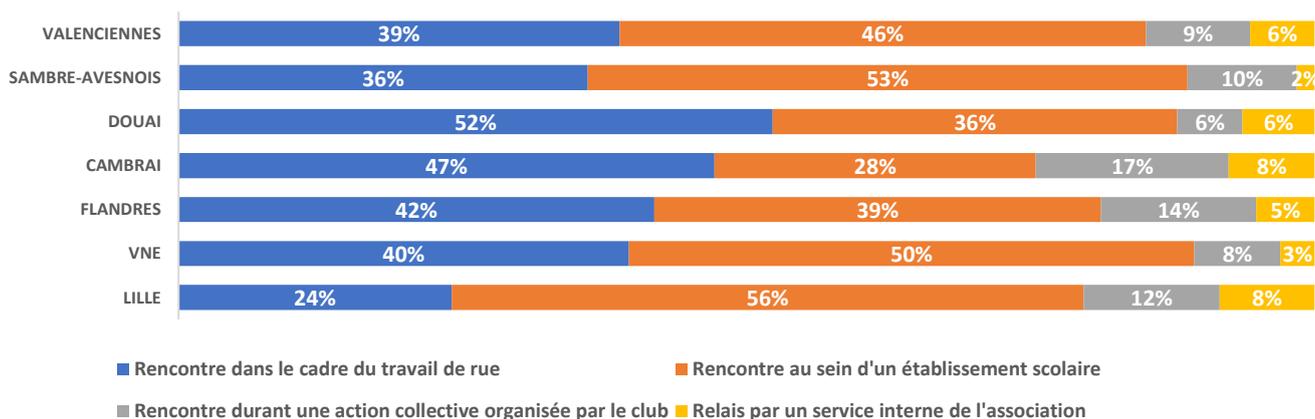
A l'échelle départementale

Plus d'1/3 des accompagnements trouvent leur origine dans le travail de rue (36%).

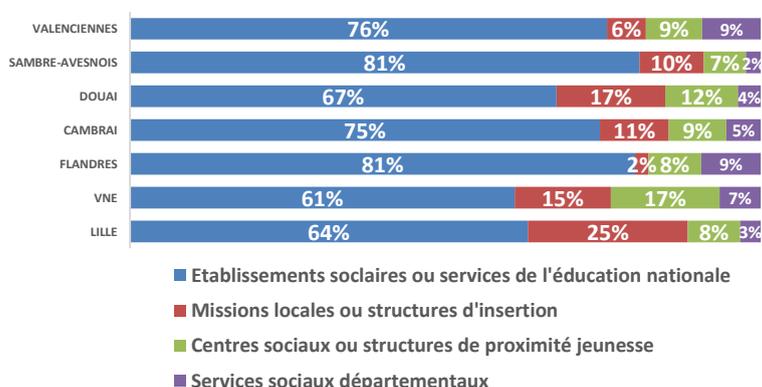
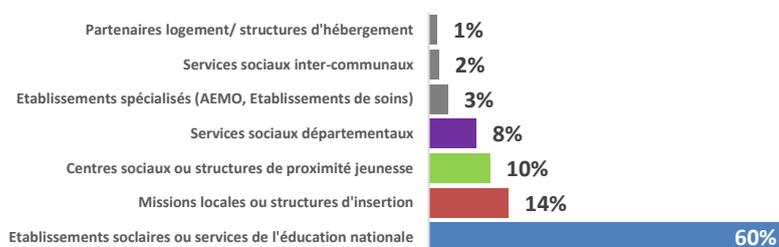
La proportion élevée de rencontres par les professionnels de la Prévention Spécialisée au sein d'un établissement scolaire est liée à la présence des ALSSES et parfois celle de leurs collègues (notamment pour les actions collectives), mais également liée à la présence d'autres éducateurs au sein d'établissements scolaires ne bénéficiant pas d'ALSSES.



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



Focus /Orientation par des partenaires



Les orientations par les établissements scolaires ont diminué par rapport à 2021, ce qui peut être en rapport avec l'augmentation des démarches personnelles du jeune lui-même.

Inversement, ce sont les orientations par les structures de proximité jeunesse et les missions locales qui ont augmenté cette année. Toutefois, les données de 2021 ont aussi été impactées par les effets de la crise sanitaire et du contexte de télétravail d'un certain nombre de services.

Les proportions à l'échelle des territoires présentent le même classement que la moyenne départementale.

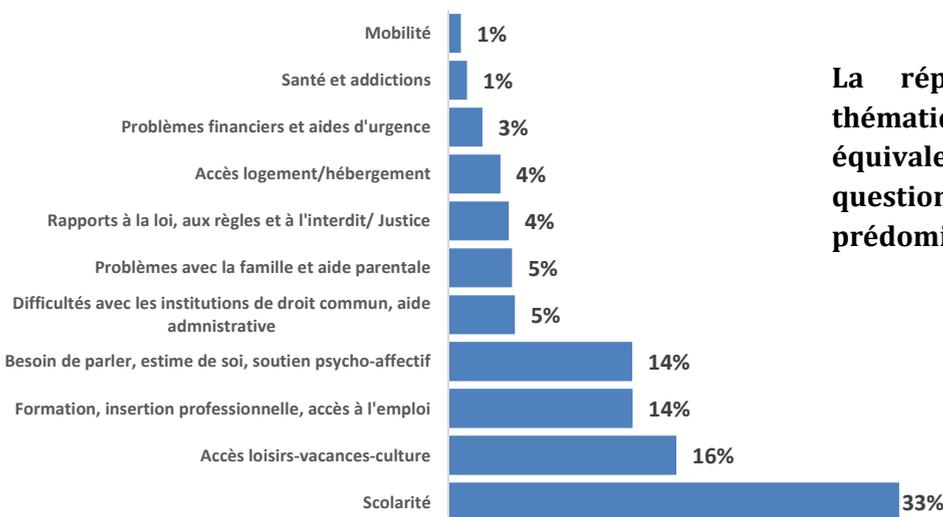
A noter :

*Pour les territoires de Lille, un taux supérieur d'orientations par les Missions Locales ou structures d'insertion.

*Pour les territoires du VNE, un taux supérieur d'orientations par les structures de proximité jeunesse.

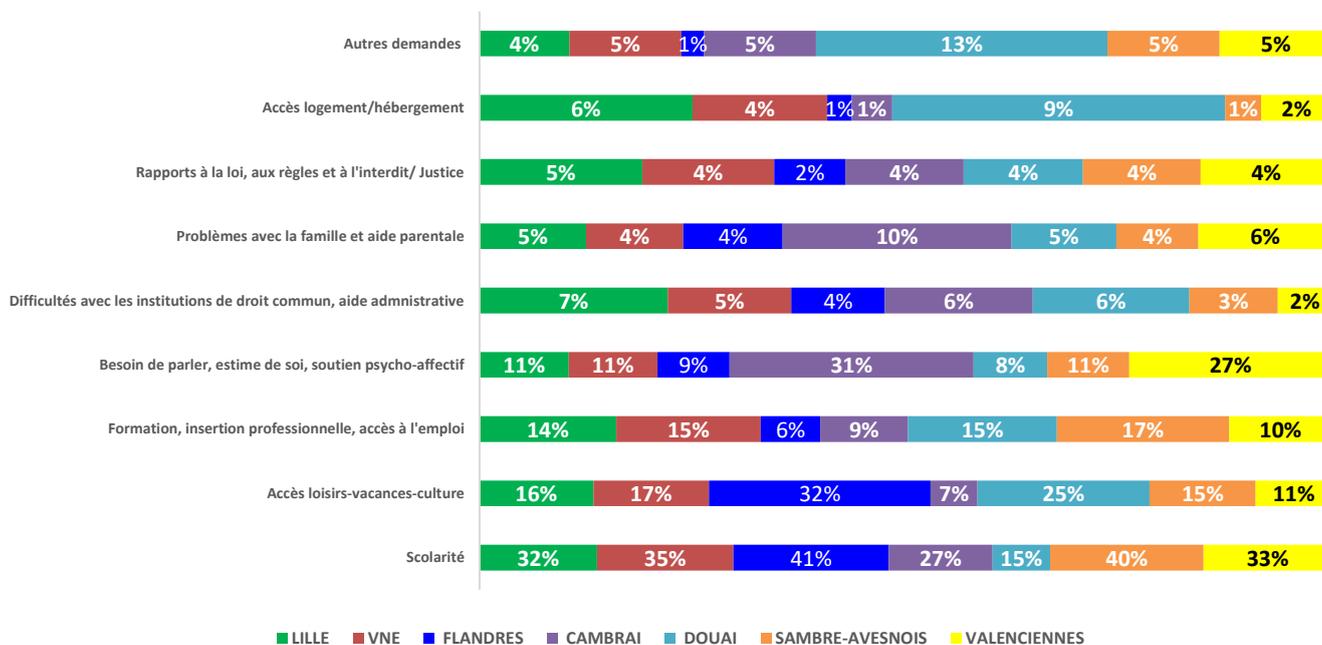
La demande principale

A l'échelle départementale



La répartition des données par thématique pour 2022 est quasi équivalente à celle de 2021, les questions liées à la scolarité restant très prédominantes.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



La scolarité est également la thématique la plus abordée, avec toutefois des nuances : ce taux est inférieur à celui de l'échelon départemental pour les territoires de Douai (-18 points) et de Cambrai (-6 points).

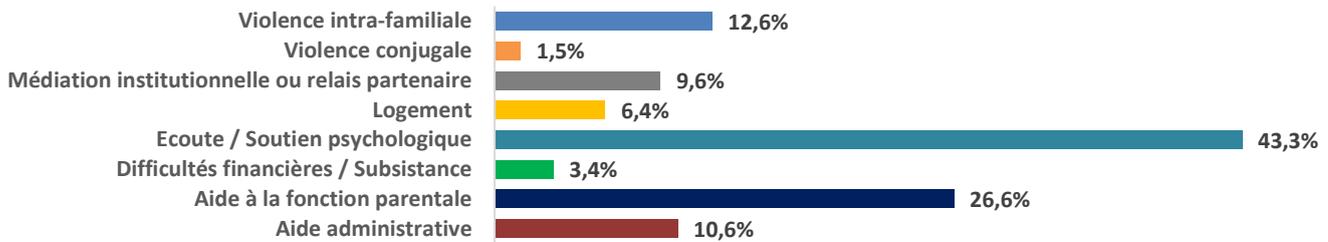
Les demandes d'accès aux loisirs, à la culture et aux sports sont plus importantes que la moyenne départementale pour les territoires de Flandres (+16 points) et les territoires de Douai (+9 points).

La proportion des demandes liées à un soutien psychoaffectif est largement supérieure pour les territoires de Valenciennes comparativement à l'échelle départementale (+10 points).

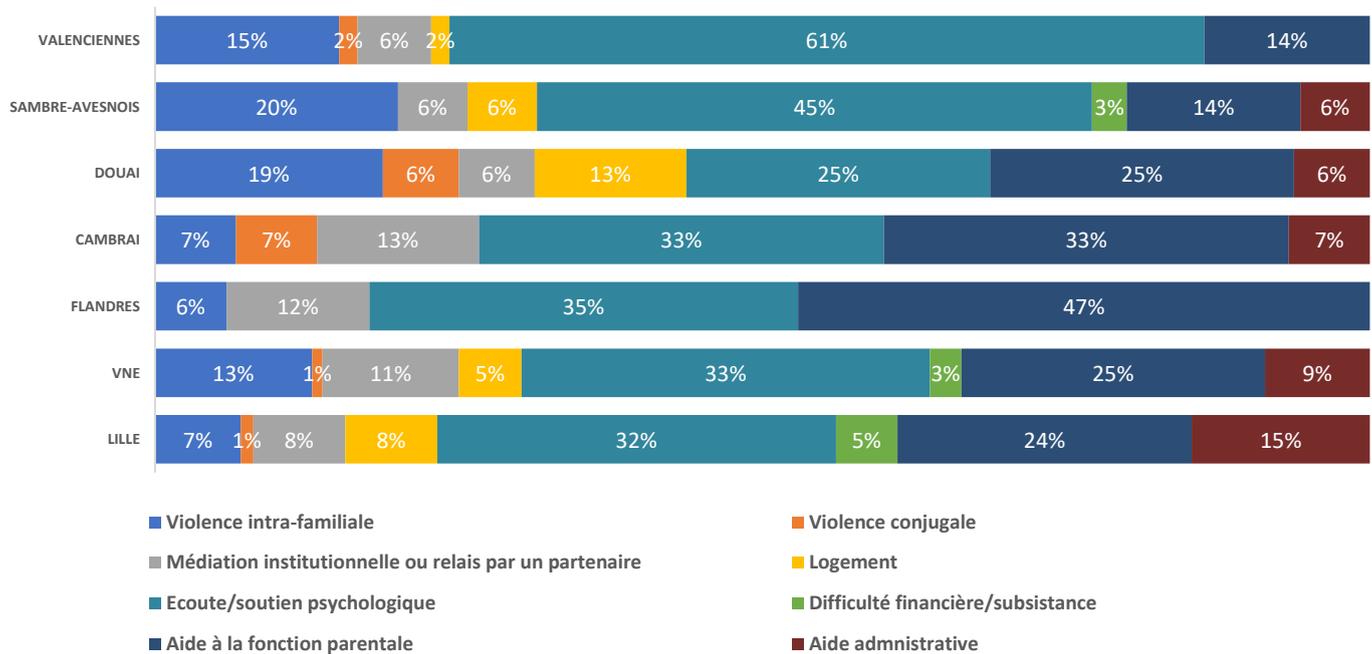
Les cultures professionnelles des équipes sont aussi un élément à prendre en compte dans les interactions avec les jeunes.

Focus sur la demande liée à des problèmes avec la famille

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



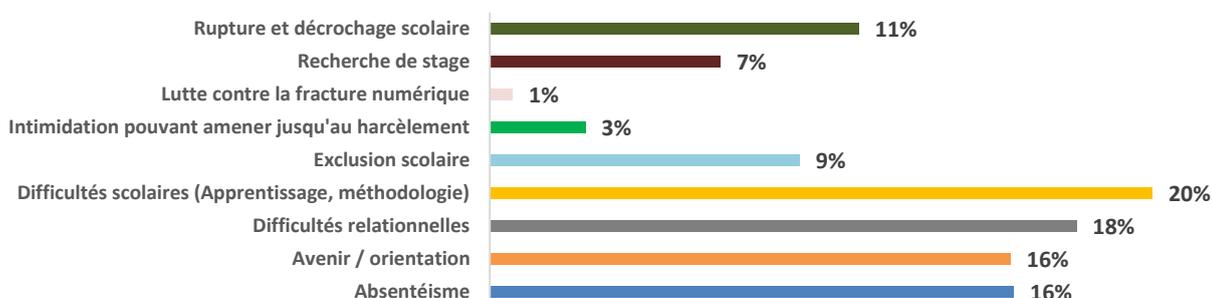
A l'échelle départementale, l'écoute, le soutien arrivent de façon très prédominante (43,3%), taux largement supérieur pour les territoires de Valenciennes, caractérisés par la pauvreté, l'isolement géographique et social.

La seconde thématique à l'échelon départemental porte sur l'aide à la fonction parentale (26,6%), taux qui est supérieur pour les territoires des Flandres.

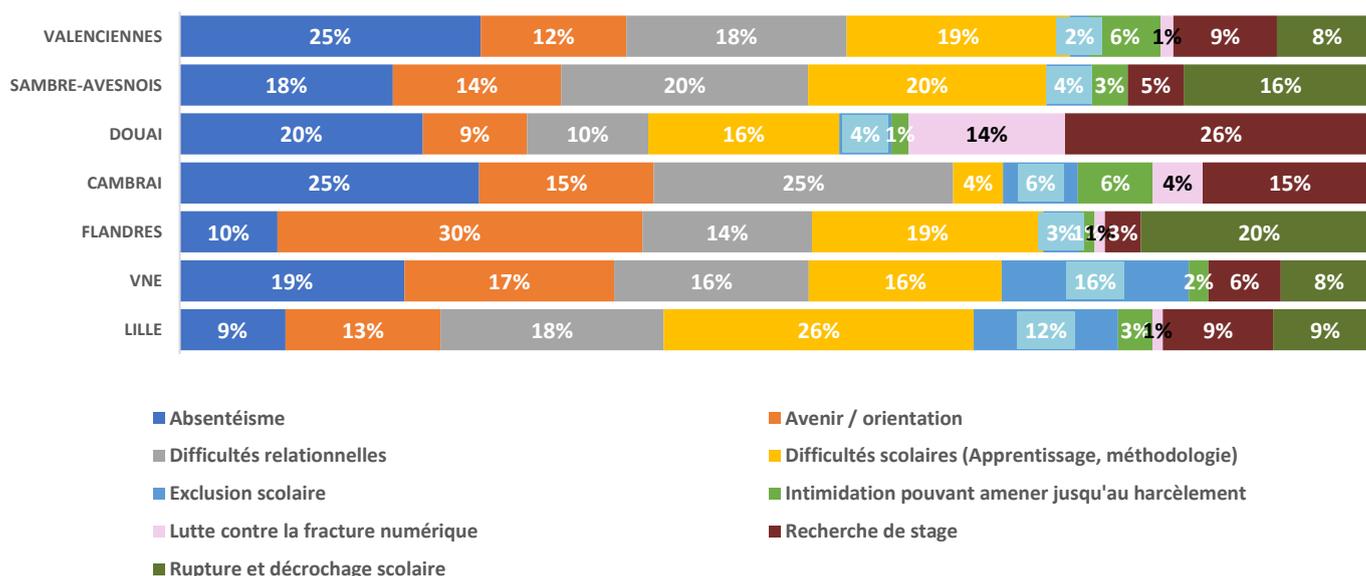
A noter également que la proportion des demandes liées aux violences intra-familiales de 12,6% à l'échelon départemental, est supérieure pour les territoires de la Sambre-Avesnois (+ 7,4 points), pour Douai (+ 6,4 points), et pour les territoires de Valenciennes (+2,4 points).

Focus sur les problèmes liés à la scolarité

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

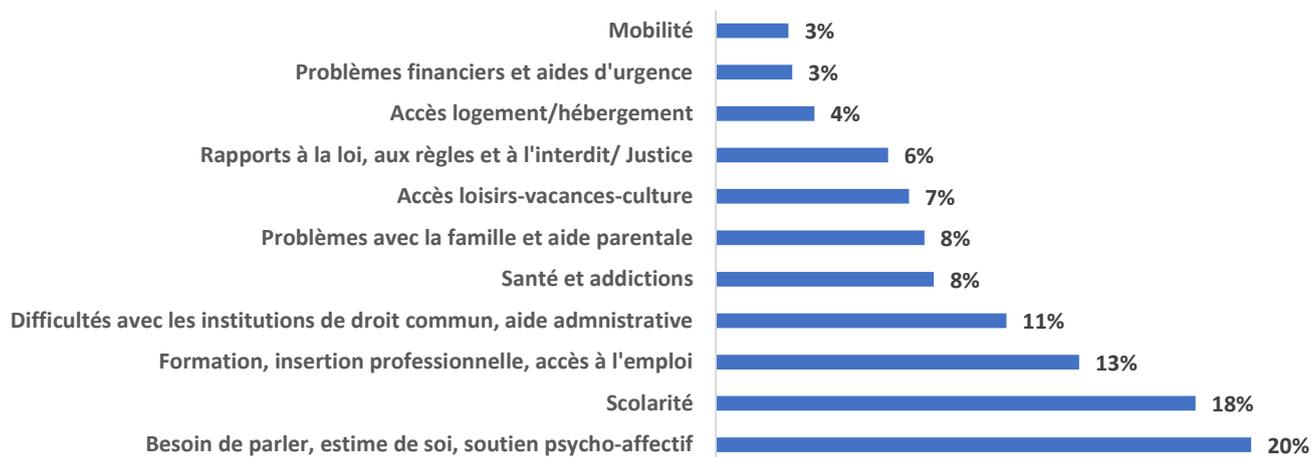


Si nous regroupons certains indicateurs, le classement est le suivant :

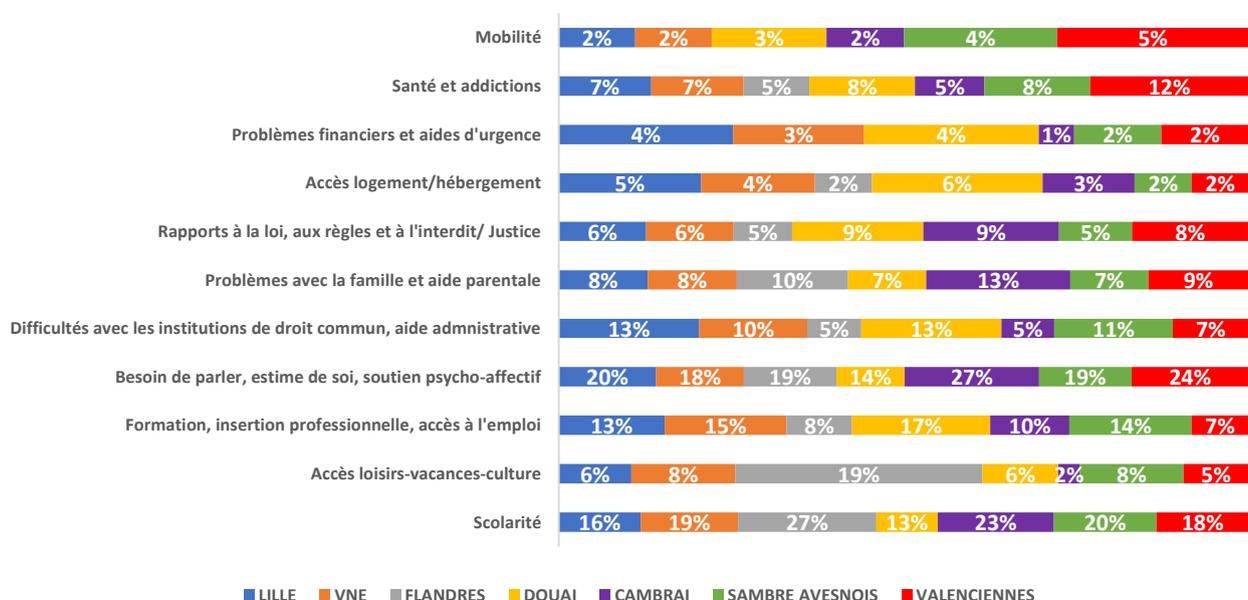
- A l'échelle départementale, **l'absentéisme, la rupture et le décrochage scolaire** : 27% ; pour 5 territoires, ce taux est largement supérieur pour la Sambre-Avesnois, Douai, Cambrai, Valenciennes et Flandres ;
- **Les difficultés relationnelles, l'intimidation pouvant aller jusqu'au harcèlement** : 21% ; pour 3 territoires, ce taux est supérieur pour Cambrai, la Sambre-Avesnois et Valenciennes ;
- **La recherche de stage, l'orientation** : 23% ; pour 3 territoires, ce taux est supérieur pour les Flandres, Cambrai et Douai ;
- **Les difficultés d'apprentissage** : 20% ; ce taux est supérieur pour les territoires de Lille.

Les objectifs travaillés avec les jeunes

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



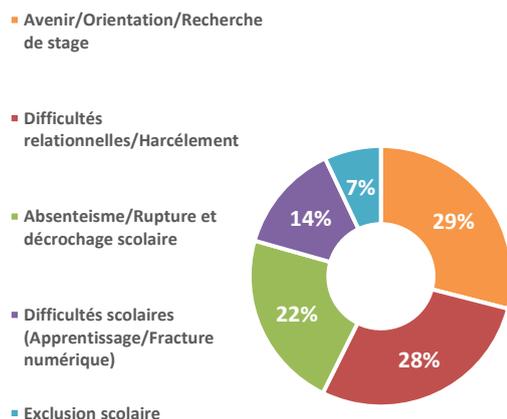
- **Le taux le plus important à l'échelle départementale concerne le besoin de parler, l'estime de soi, le soutien psychoaffectif** ; ce taux est supérieur pour 2 territoires (Valenciennes et Cambrai) ;
- Le second thème le plus important à l'échelon départemental porte sur la scolarité ; ce taux est supérieur pour 3 territoires (Flandres, Cambrai et Sambre-Avesnois).

A noter,

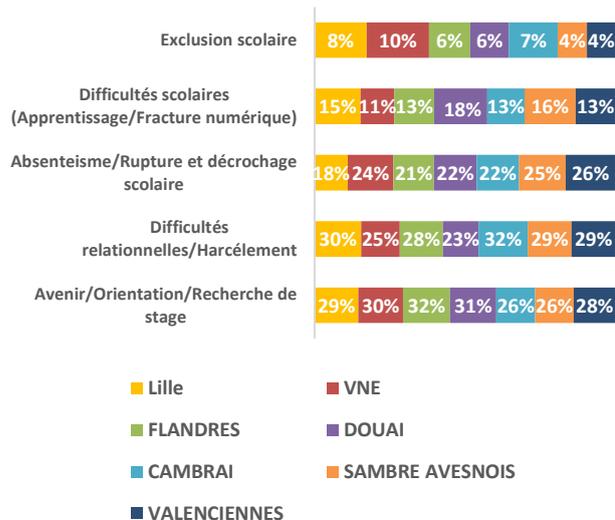
- Le taux sur la formation-l'insertion-l'accès à l'emploi est supérieur de 5 points pour les territoires de Douai par rapport à la moyenne départementale.
- Le taux d'accès aux loisirs-culture-sports est supérieur pour les territoires Flandres par rapport à la moyenne départementale (+ 12 points).
- La question de la mobilité est plus prégnante sur les territoires de Valenciennes et de la Sambre-Avesnois (isolement géographique ayant pour effet un isolement social et psychique).

Focus sur les problèmes liés à la scolarité (objectifs travaillés)

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



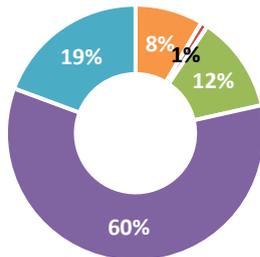
A l'échelle départementale comme pour les territoires, les deux premières catégories (avec des taux quasi équivalents) concernent l'orientation, la recherche de stage et les difficultés relationnelles/harcèlement.

A noter :

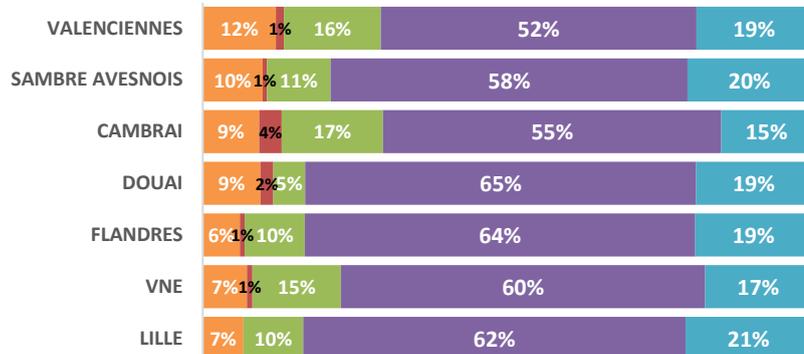
- La proportion liée à l'exclusion scolaire est supérieure à la moyenne départementale pour les territoires du VNE (+3 points) ;
- La proportion d'absentéisme, rupture et décrochage scolaire est plus importante pour les territoires de Valenciennes (+4 points) et la Sambre-Avesnois (+3 points) par rapport à la moyenne départementale ;
- Le taux lié aux difficultés d'apprentissage est supérieur pour les territoires de Douai par rapport à la moyenne départementale (+ 4 points).

Les objectifs travaillés avec les familles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



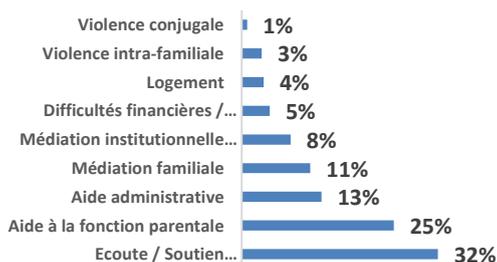
A l'échelle départementale comme pour l'ensemble des territoires, la mère occupe une place prédominante.

A noter :

- Concernant l'indicateur « membre de la fratrie », le taux est supérieur à la moyenne départementale pour 3 territoires (Valenciennes, Cambrai et VNE) ; inversement le taux pour Douai est moindre (-7 points) ;
- Concernant l'indicateur « autre membre de la famille », le taux est supérieur par rapport à la moyenne départementale pour 4 territoires : Douai, Cambrai (+ 1 point), Sambre-Avesnois (+2 points) et Valenciennes(+ 4 points).

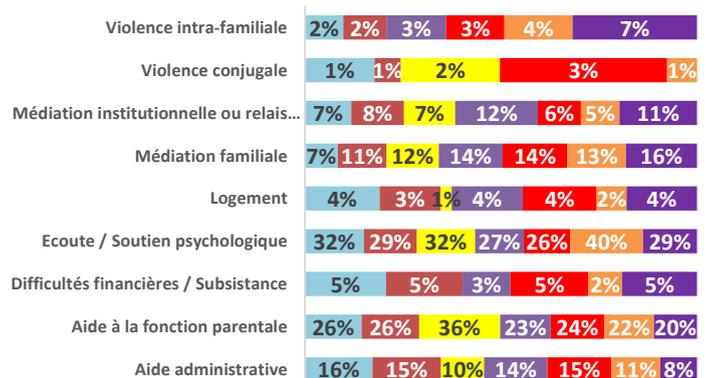
A l'échelle départementale

Les objectifs travaillés avec les familles



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Les objectifs travaillés avec la famille

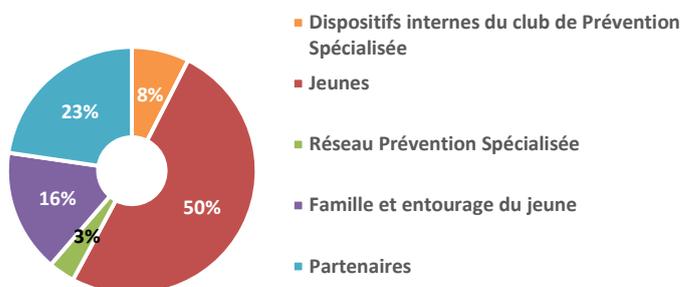


En comparant avec les données départementales :

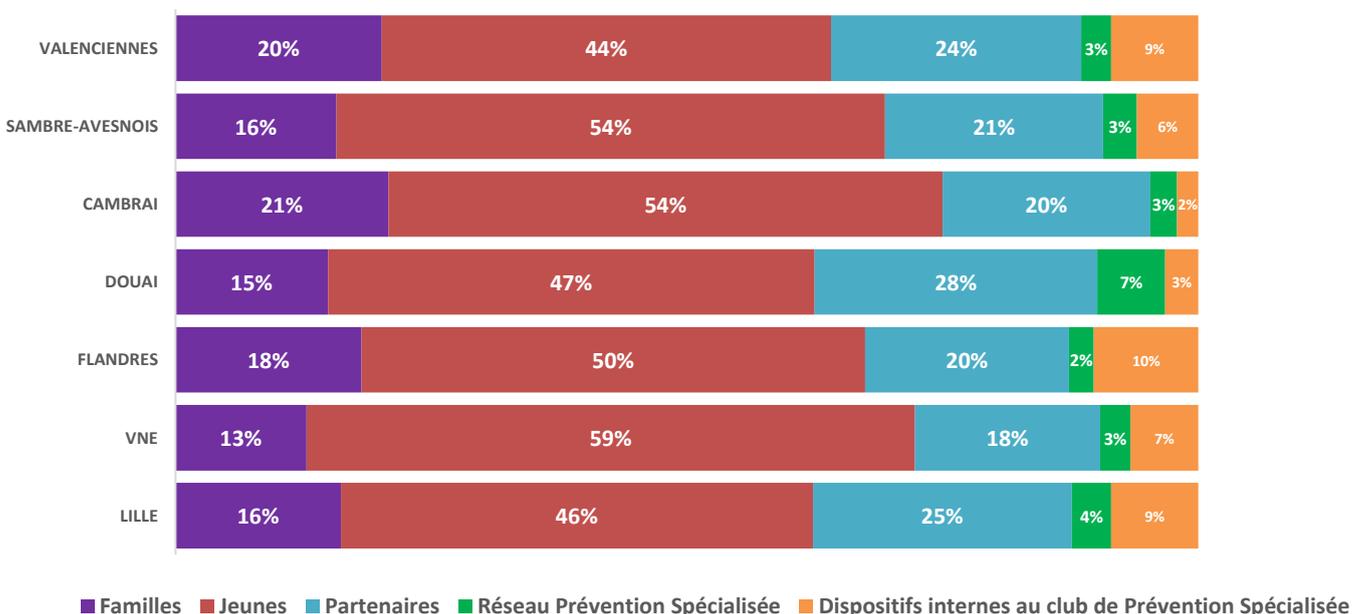
- Les taux sont plus importants pour les items violence intra-familiale et médiation familiale pour les territoires de Valenciennes ;
- Un taux supérieur de 8 points pour la Sambre-Avesnois concernant la thématique écoute-soutien psychologique ;
- Un taux supérieur de 11 points pour l'aide à la fonction parentale pour les Flandres.

Les modalités mobilisées durant les séquences d'accompagnements

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



Lors d'un accompagnement, plusieurs scénarios peuvent exister : des temps d'accompagnement où l'éducateur est en relation individuelle avec le jeune (catégorie jeunes), des temps d'accompagnement où le jeune est présent ainsi qu'un partenaire, et des temps d'accompagnement où l'éducateur est en relation avec un partenaire mais sans la présence du jeune.

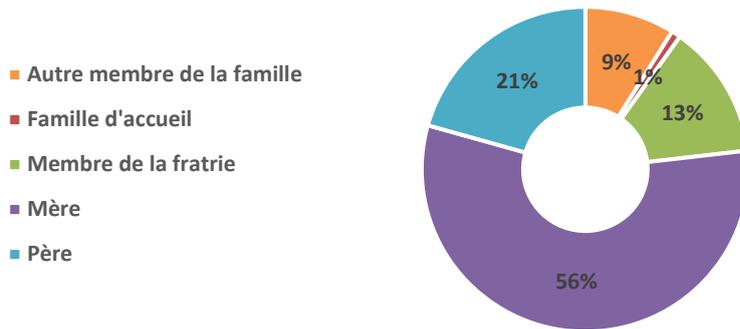
Les dispositifs internes concernent par exemple l'accueil des jeunes en rupture scolaire ou exclus temporairement du collège, les psychologues de rue...

La catégorie jeune arrive en premier, avec un taux supérieur à la moyenne départementale pour les territoires du VNE (+9 points).

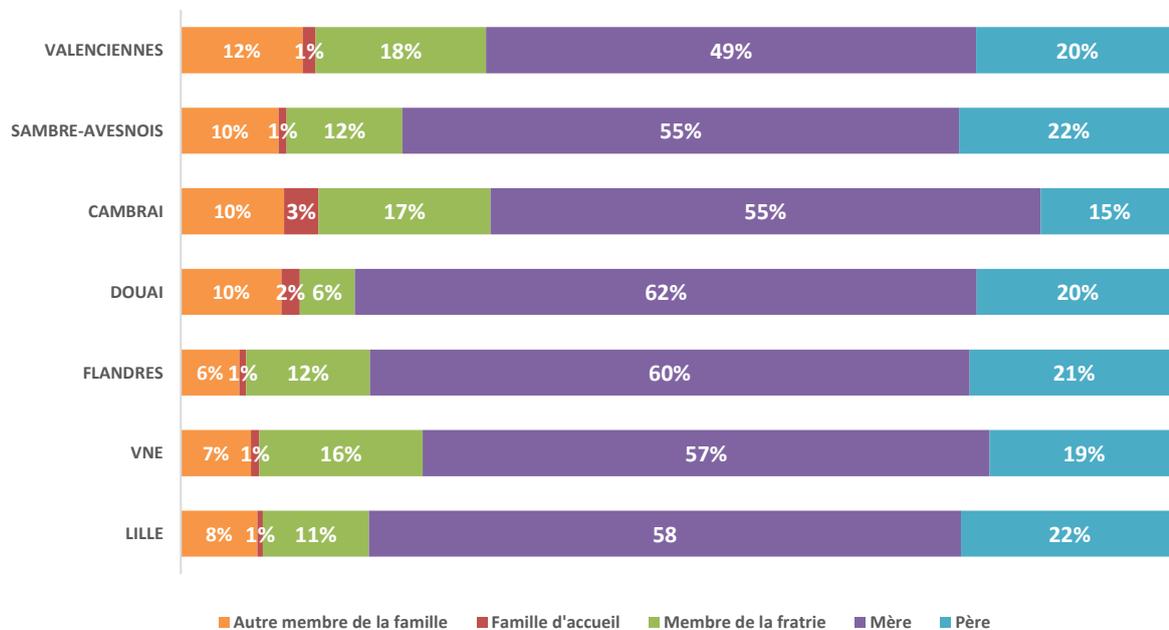
A noter, une augmentation de la mobilisation des familles de 2 points par rapport à 2021 (taux supérieur pour Cambrai, Valenciennes et Flandres).

Focus sur la mobilisation des familles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



Les données à l'échelon départemental comme pour les territoires sont assez proches, hormis l'indicateur « mobilisation membre de la fratrie » : + 4 points par rapport la moyenne départementale pour les territoires de Valenciennes et de Cambrai.

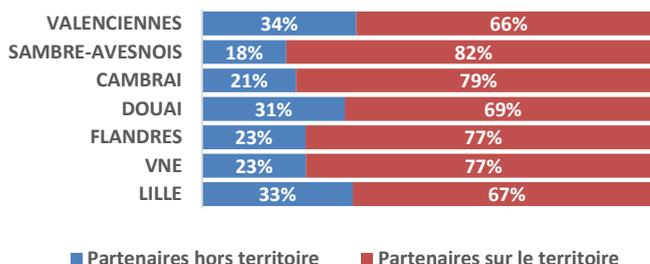
Focus sur la mobilisation des partenaires :

Répartition de la mobilisation des partenaires sur et hors territoires

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



En fonction de la plus ou moins grande présence de partenaires sur les territoires, des écarts peuvent exister

Répartition de la mobilisation des partenaires entre les structures de droit commun et les dispositifs de « prise en charge alternative » sur les territoires

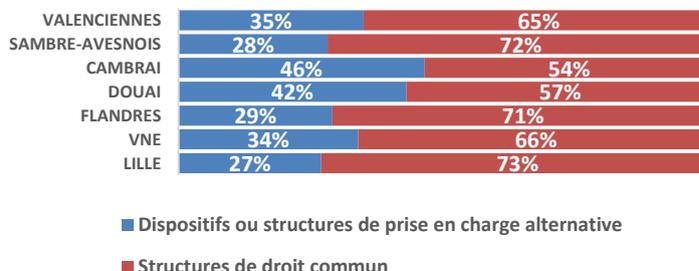
A l'échelle départementale

Sur le territoire



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Sur le territoire



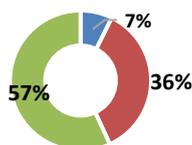
Pour la Sambre-Avesnois, les Flandres et Lille, la proportion de mobilisation de structures de droit commun sur leurs territoires est supérieure à celle départementale.

Les professionnels de Douai et de Cambrai mobilisent davantage des dispositifs et/ou des structures de prise en charge alternative sur leurs territoires (qui peuvent être des services internes à l'association)

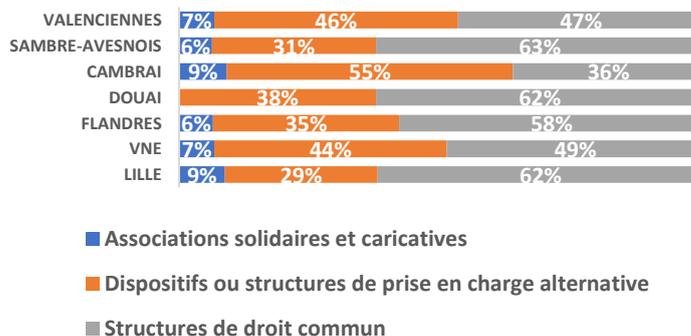
Répartition de la mobilisation des partenaires entre les structures de droit commun et les dispositifs de « prise en charge alternative » hors territoire

A l'échelle départementale

- Associations solidaires et caritatives
- Dispositifs ou structures de prise en charge alternative
- Structures de droit commun



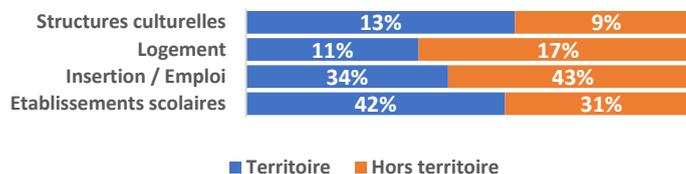
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



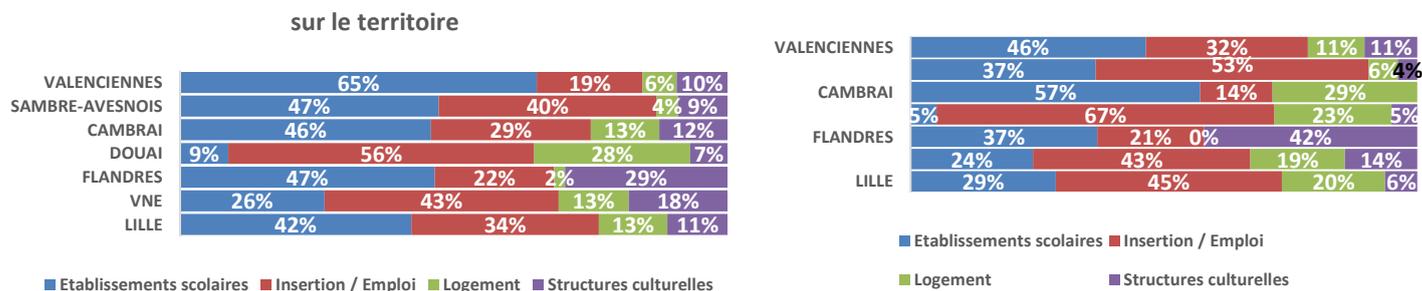
Les mobilisations des structures de droit commun hors territoires d'intervention sont davantage mobilisées pour Lille, Sambre-Avesnois et Douai.

🔍 Répartition de la mobilisation des partenaires « droit commun » sur et hors territoire

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

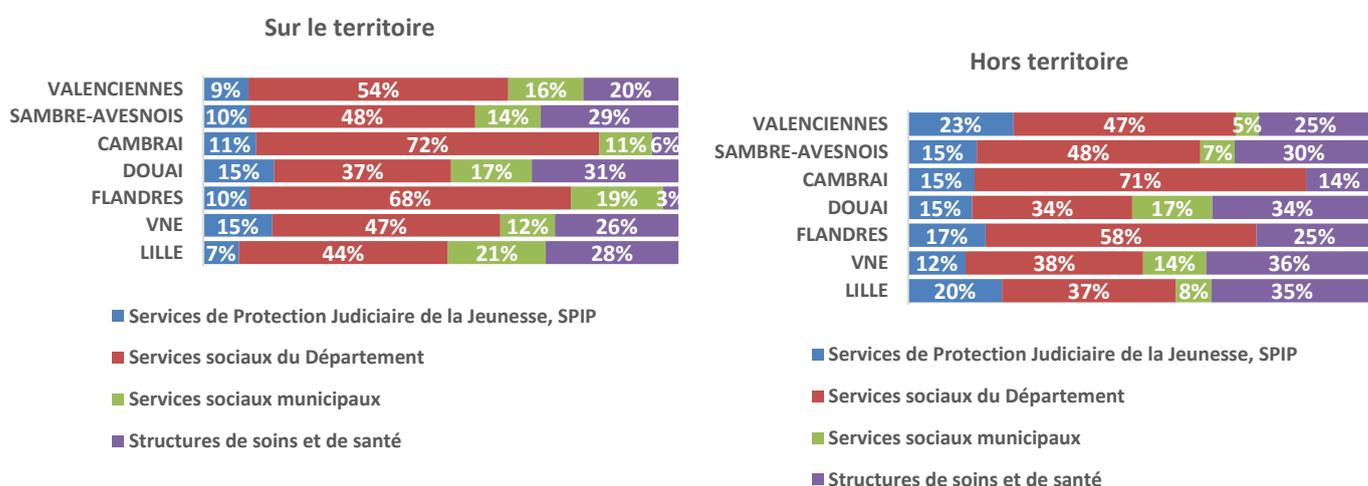


🔍 Répartition de la mobilisation des partenaires « prise en charge alternative » sur et hors territoire

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



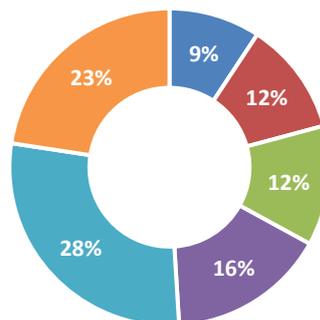
Concernant la répartition des structures de droit commun : la mobilisation des partenaires dans l'accompagnement socioéducatif individuel est également **en lien avec la spécificité des projets** des associations (ex : la mobilisation des structures culturelles pour les Flandres est liée à leur implication dans le projet collectif Arts Culture et Protection de l'Enfance (ACPE).

Concernant les dispositifs de prise en charge alternative : les services sociaux du Département sont les partenaires les plus mobilisés sur et hors des territoires d'intervention de la Prévention Spécialisée.

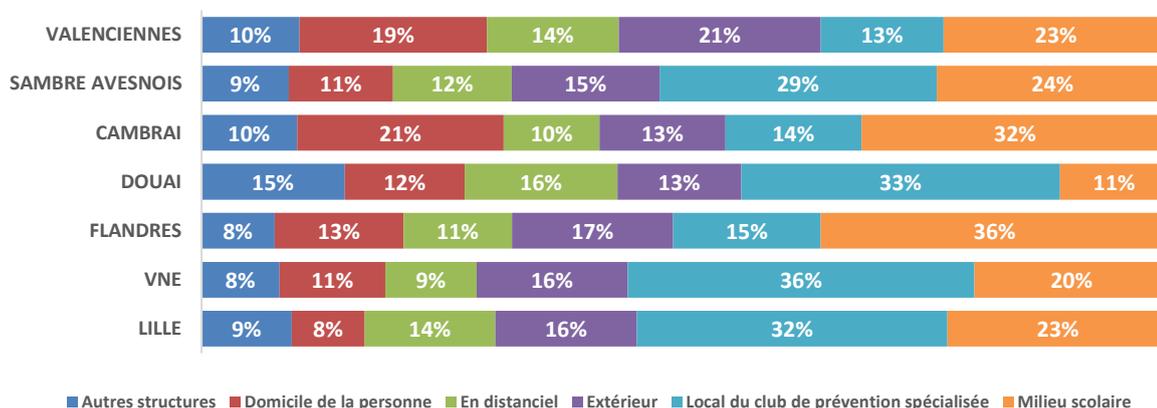
Lieu de mise en œuvre des accompagnements individuels

A l'échelle départementale

- Autres structures
- Domicile de la personne
- En distanciel
- Extérieur
- Local du club de prévention spécialisée
- Milieu scolaire



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



En Prévention Spécialisée, la question de l'accueil au local a toujours et continue de faire débat « *local, or not local !* », des arguments favorables existant pour chacune de ces options.

Si nous nous arrêtons sur les proportions supérieures à la moyenne départementale :

- * Pour **Cambrai et Flandres**, le taux de mise en œuvre des accompagnements en **milieu scolaire** est supérieur,
- * Pour les territoires de **Lille, de Douai et du VNE**, le taux de mise en œuvre des accompagnements **au local** est supérieur et dans une moindre proportion les territoires de la **Sambre-Avesnois** ;
- * Pour **Valenciennes et Cambrai**, le taux de mise en œuvre des accompagnements **au domicile de la personne** est supérieur, et dans une moindre proportion pour les territoires des **Flandres** ;
- * Pour les territoires de **Valenciennes**, le taux de mise en œuvre des accompagnements **à l'extérieur** (travail de rue...) est supérieur ;
- * Pour les territoires de **Valenciennes, Lille et de Douai**, le taux de mise en œuvre des accompagnements en **distanciel** est supérieur ;
- * Pour les territoires de **Douai**, le taux la mise en œuvre des accompagnements dans **les autres structures** est supérieur, et dans une moindre proportion pour les territoires de **Cambrai et de Valenciennes**.

CHAPITRE 4 :

Les actions collectives

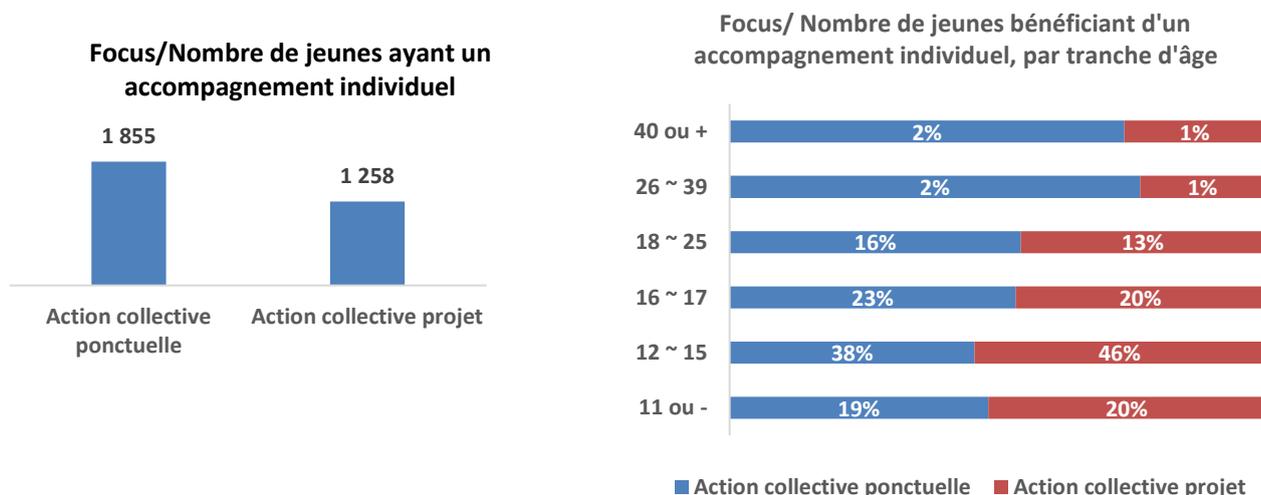
Les actions collectives regroupent deux modalités :

- Les actions collectives ponctuelles qui représentent une modalité souple permettant une accroche éducative avec des jeunes.
- Les actions collectives intégrées à un projet ou un dispositif permettant de travailler la dimension collective, et de développer des dynamiques sociales sur les territoires.



Au total, 22 639 participations de jeunes aux actions collectives

Focus /jeunes ayant un accompagnement individuel et participant à des actions collectives



Une augmentation significative du nombre de jeunes participant aux actions collectives et ayant un accompagnement individuel :

+ 799 jeunes pour les actions collectives ponctuelles

+ 412 jeunes pour les actions collectives/projet

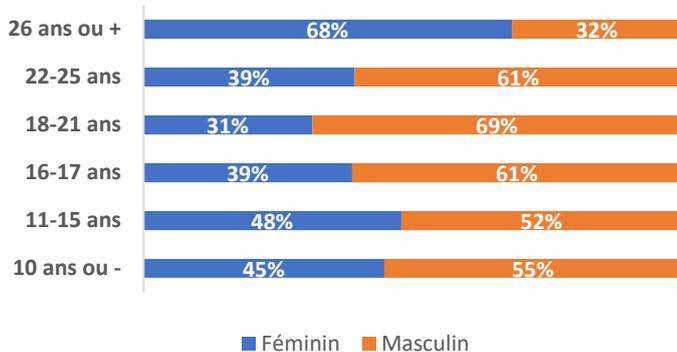
La tranche d'âge majoritaire pour les jeunes participant aux actions collectives et ayant un accompagnement individuel concerne les **12-15 ans**.

Ces augmentations peuvent aussi être liées aux difficultés à mettre en place des actions collectives durant la crise sanitaire et à la phase test de la Base de Données Commune en 2021.

Focus /Autres publics participant à des actions collectives (15 849 participations)

A l'échelle départementale,

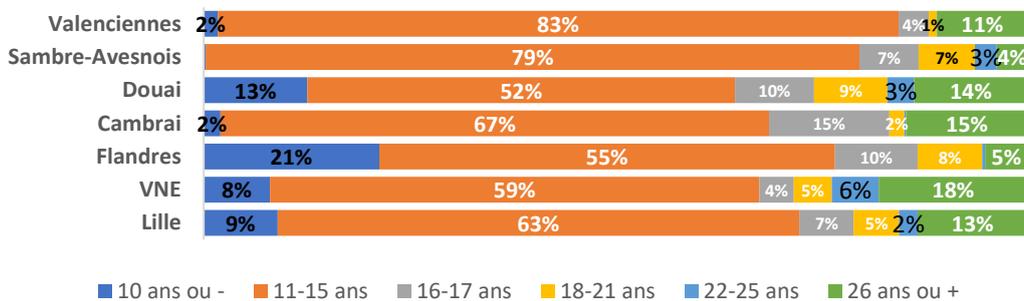
Répartition Filles/garçons selon les tranches d'âge



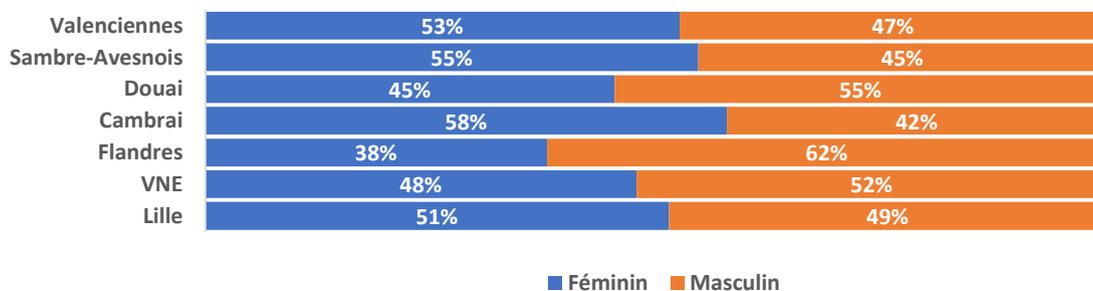
Concernant les autres publics participant aux actions collectives, observons la participation majoritaire de jeunes plus âgés (26 ans et plus), notamment féminin, ce qui peut correspondre à des parents notamment des mères de familles.

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Age/ Autres participations jeunes familles



Genre/ autres participations (jeunes-familles)



La tranche d'âge des 11-15 ans est très largement représentée sur l'ensemble des territoires.

Concernant le genre, quatre territoires ont une participation supérieure de **filles** : Valenciennes, Sambre-Avesnois, Cambrai et Lille.

4.1 Les actions collectives ponctuelles

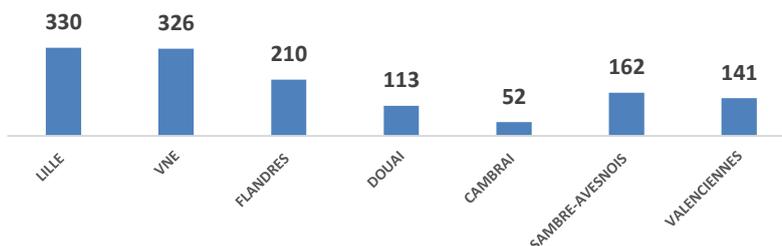
Ces actions ont lieu majoritairement le mardi soir, le mercredi et le vendredi soir (58%) ; sur les 42 % restant, 14% ont lieu le weekend. La fréquence et la durée des actions collectives ponctuelles sont liées :

- Au type de support mobilisé pour l'accompagnement socio-éducatif (sorties, visites de sites, cinéma, théâtre, initiation à des sports, randonnée, participation à des initiatives de quartiers, jeux de société etc...) ;
- Aux ressources financières et humaines de chacune des associations ;
- Aux accès plus ou moins faciles à des salles et aux offres de loisirs-culturelles-sportives sur les territoires .

A l'échelle départementale

Focus 1334 Actions collectives Ponctuelles

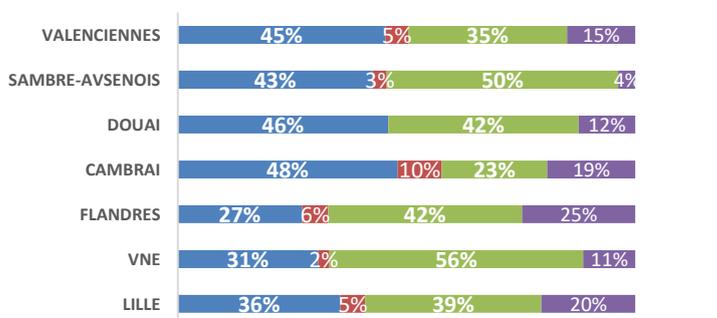
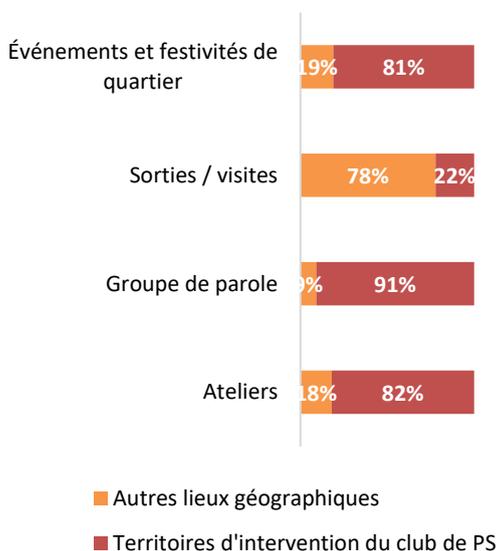
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



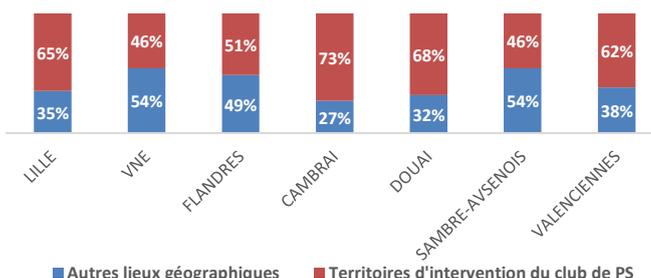
Type d'actions collectives ponctuelles et lieu de déroulement

A l'échelle départementale

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



■ Ateliers ■ Groupe de parole ■ Sorties / visites ■ Événements et festivités de quartier



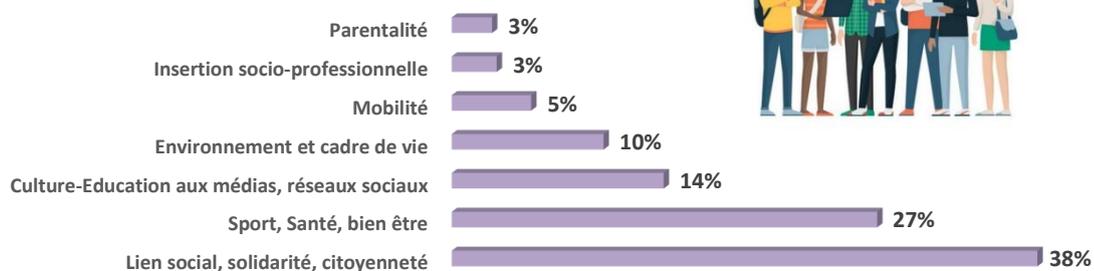
■ Autres lieux géographiques ■ Territoires d'intervention du club de PS

Notons des écarts selon les territoires :

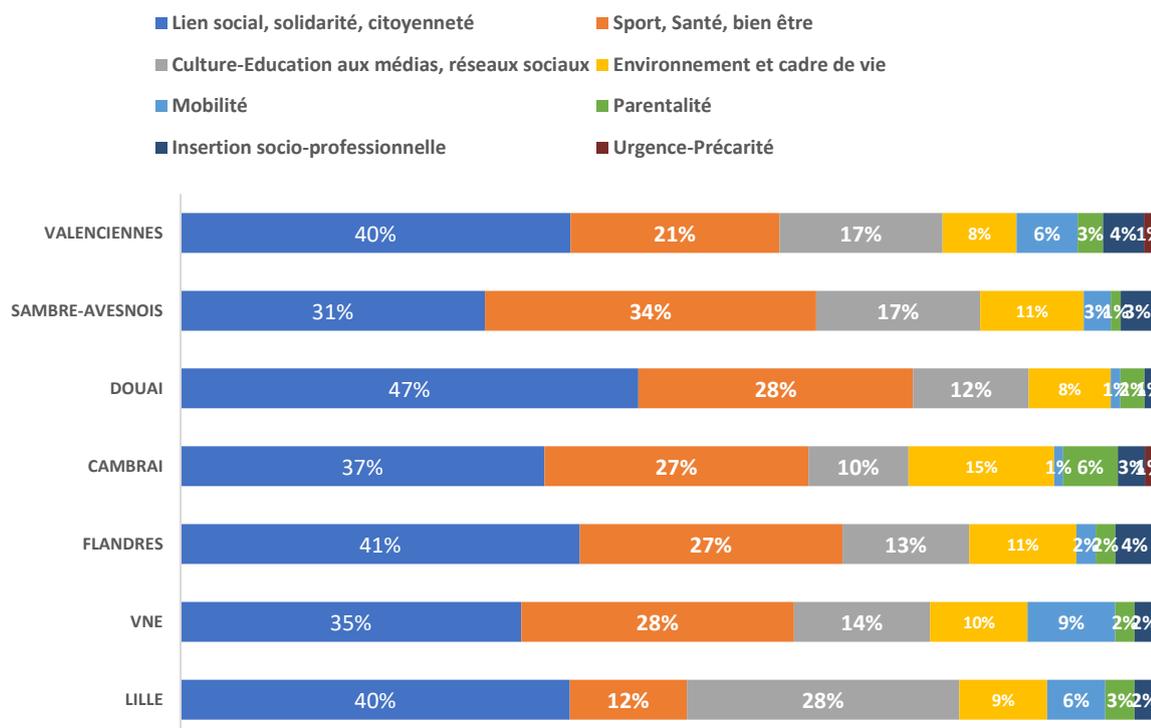
- Un écart de 33 points concernant **les sorties, visites** entre le taux le plus important (VNE) et celui le moins important (Cambrai) ;
- Un écart de 21 points concernant **les ateliers** entre le taux le plus important (Cambrai) et celui le moins important (Flandres) ;
- Un écart de 21 points concernant **les événements et festivités de quartier** entre le taux le plus important (Flandres) et celui le moins important (Sambre-Avesnois) ;
- Un écart de 8 points concernant **les groupes de parole** entre le taux le plus important (Cambrai) et celui le moins important (VNE) ;

Les thématiques des actions collectives ponctuelles

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

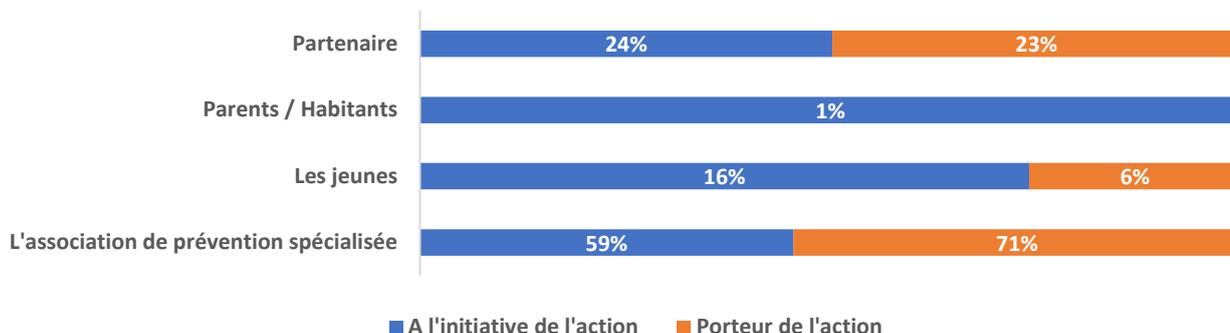


A l'échelle départementale, la thématique de l'éducation aux médias et réseaux sociaux a augmenté de 2 points par rapport à 2021. A noter, un taux supérieur sur cette thématique pour les territoires de Lille.

Les deux premières thématiques restent les mêmes que l'année dernière avec des taux légèrement supérieurs notamment pour celle du « lien social, solidarité, citoyenneté » (+ 4 points).

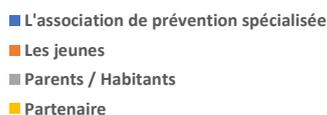
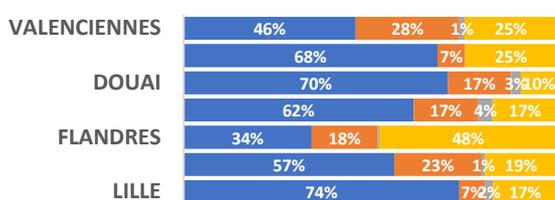
Les acteurs à l'initiative et porteurs des actions collectives ponctuelles

A l'échelle départementale

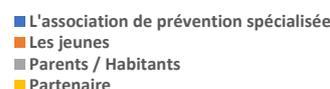
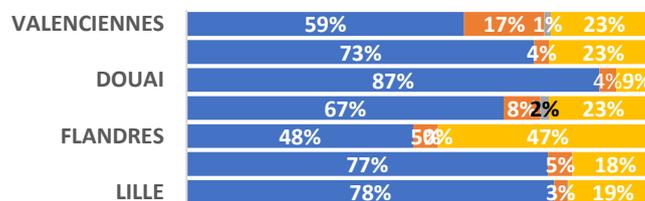


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

Les acteurs à l'initiative des actions collectives ponctuelles



les acteurs porteurs des actions collectives ponctuelles



A l'échelle départementale, la proportion des partenaires à l'initiative d'actions collectives ponctuelles a augmenté de 9 points par rapport à 2021, ainsi que celle des partenaires porteurs des actions collectives ponctuelles (+ environ 8 points).

A l'échelle des territoires, les taux très importants sur ces mêmes indicateurs (partenaires à l'initiative et porteurs des projets) concernent les Flandres et peuvent être liés au projet Arts Culture Protection de l'Enfance (ACPe).

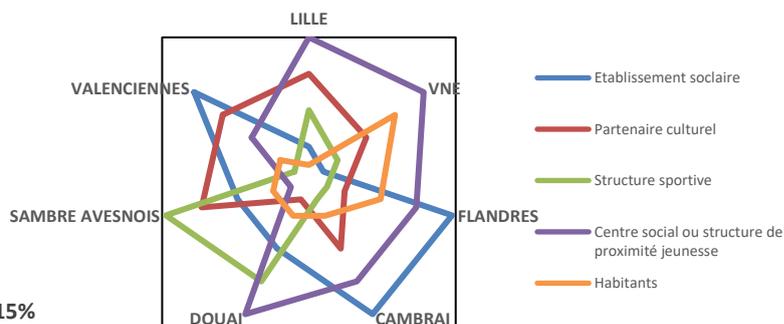
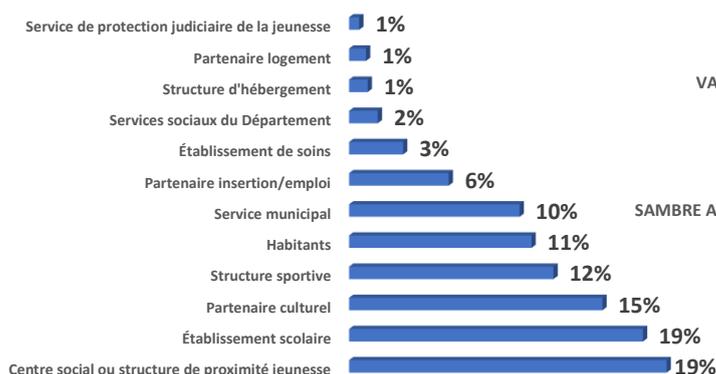
A noter, comparativement à l'échelle départementale :

- Un taux supérieur concernant la proportion des associations de Prévention Spécialisée à l'initiative des actions collectives ponctuelles pour les territoires de Lille (+15 points) et de Douai (+ 12 points) ;
- Un taux plus important concernant les jeunes à l'initiative des actions collectives ponctuelles pour les territoires de Valenciennes (+12 points) et du VNE (+ 7 points) ;
- Un taux supérieur de 11 points concernant la part des actions portées par les jeunes pour les territoires de Valenciennes.

Les partenaires aux actions collectives ponctuelles

A l'échelle départementale

A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

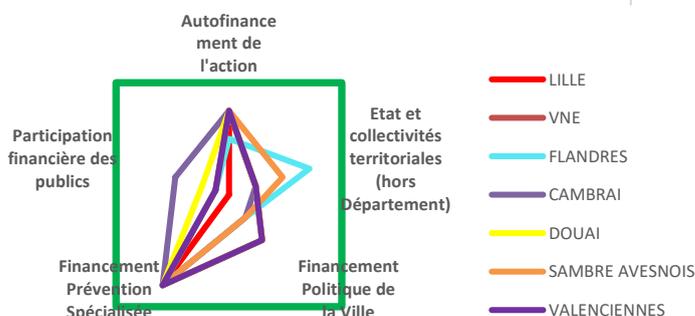
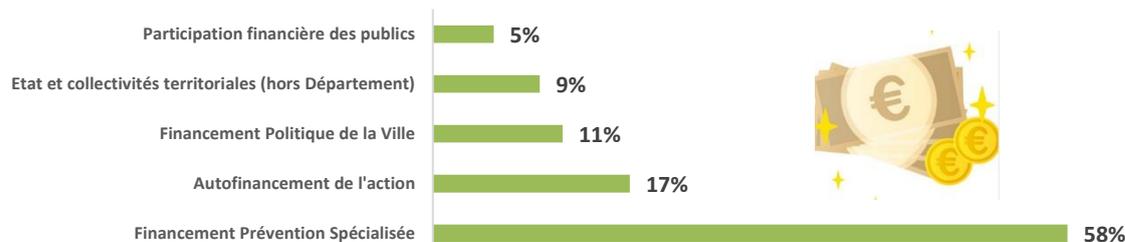


A l'échelle départementale, les 4 premières places sont occupées par les mêmes partenaires qu'en 2021. A noter, l'augmentation des habitants en tant que partenaires : + 4 points.

Concernant les territoires, des nuances sont présentes :

- Les habitants sont davantage mobilisés comme partenaires pour les territoires du VNE et des Flandres ;
- Les établissements scolaires sont plutôt mobilisés comme partenaires pour les territoires de Valenciennes, des Flandres et de Cambrai ;
- Les structures sportives sont davantage mobilisées comme partenaires pour les territoires de Douai et de la Sambre-Avesnois ;
- Les structures de proximité jeunesse sont plutôt mobilisées comme partenaires pour les territoires de Lille et de Douai.

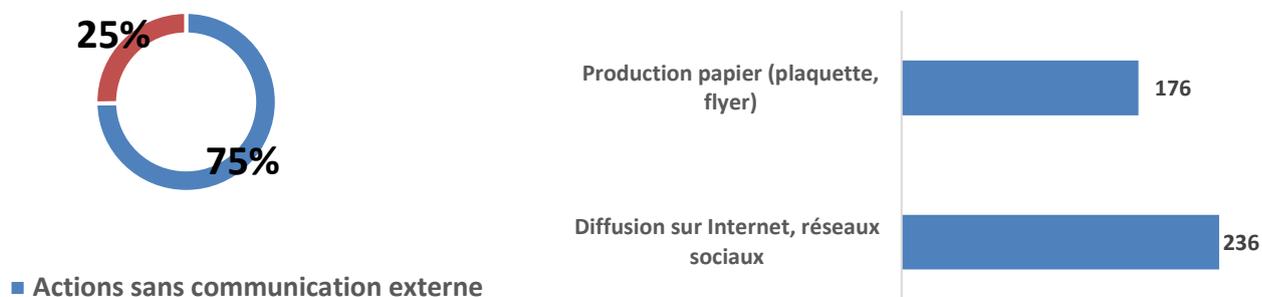
Les modes de financement des actions collectives ponctuelles



L'année 2022 est marquée par une légère augmentation des financements Politique de la Ville par rapport à 2021 (+2 points).

Ci-contre une photographie de la répartition selon les territoires.

Les moyens de communication



Les actions collectives ponctuelles, support de la relation éducative et/ou d'une accroche éducative, nécessitent une souplesse dans la mise en œuvre car il s'agit de saisir des opportunités éducatives.

Aussi, la communication et la diffusion de ce type d'action ne représentent pas forcément un objectif.

Notons que lorsqu'il y a communication, **la diffusion se fait majoritairement sur les réseaux sociaux.**

→ **Sur l'ensemble des actions collectives ponctuelles menées sur l'année 2022, 33% de ces actions ont fait l'objet d'une reconduction et 31% ont donné lieu à l'émergence d'un projet, soit 6 points de plus qu'en 2021.**

4.2 Les actions collectives intégrées à un projet ou à un dispositif

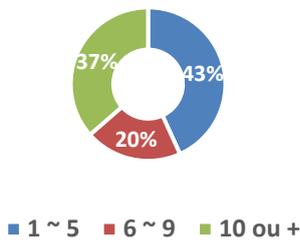
En 2022, 192 projets ont été réalisés : Le nombre total de projets a largement augmenté en 2022 par rapport à 2021 (+36%).

Deux hypothèses peuvent être posées : l'année 2021 étant une année test de la nouvelle interface de la Base de Données Commune, la saisie des données a plus ou moins été opérationnelle selon les équipes. Par ailleurs, la crise sanitaire limitait ce type d'actions en 2021.

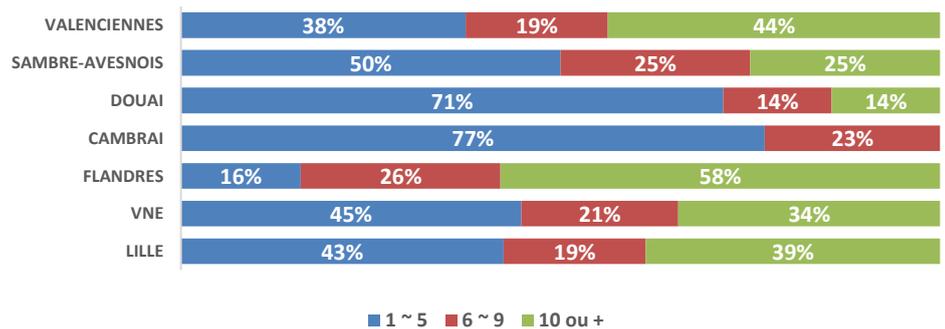
Le nombre d'actions collectives intégrées à un projet (2414 actions menées dans le cadre des projets)

A l'échelle départementale

Nombre d'actions par projet



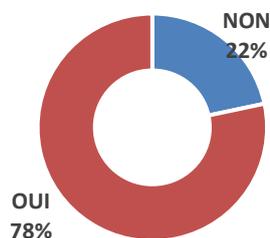
A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



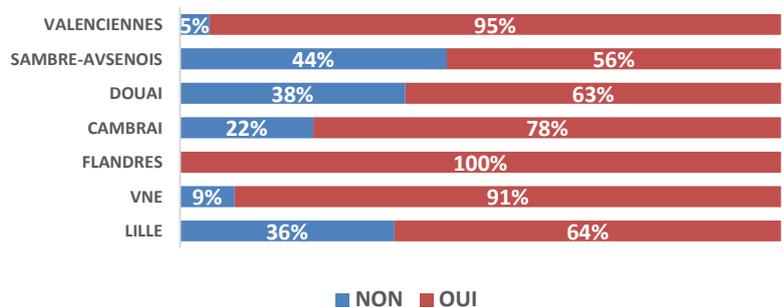
Le nombre d'actions réalisées dans le cadre des projets dépend de l'ampleur du projet et de son(s) financement(s)

Mixité géographique

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

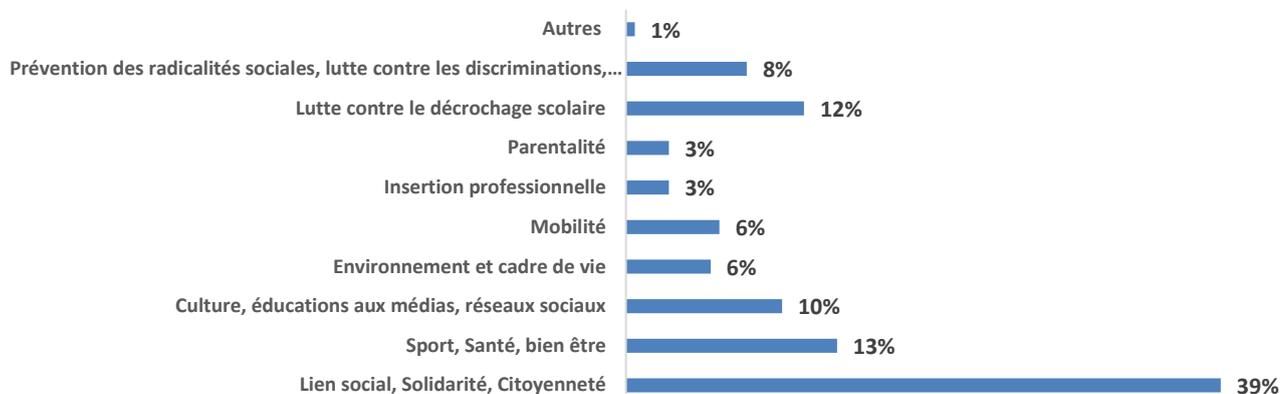


La mixité géographique est très largement prégnante à l'échelle départementale, comme pour 4 des territoires (Valenciennes, Cambrai, Flandres et VNE).

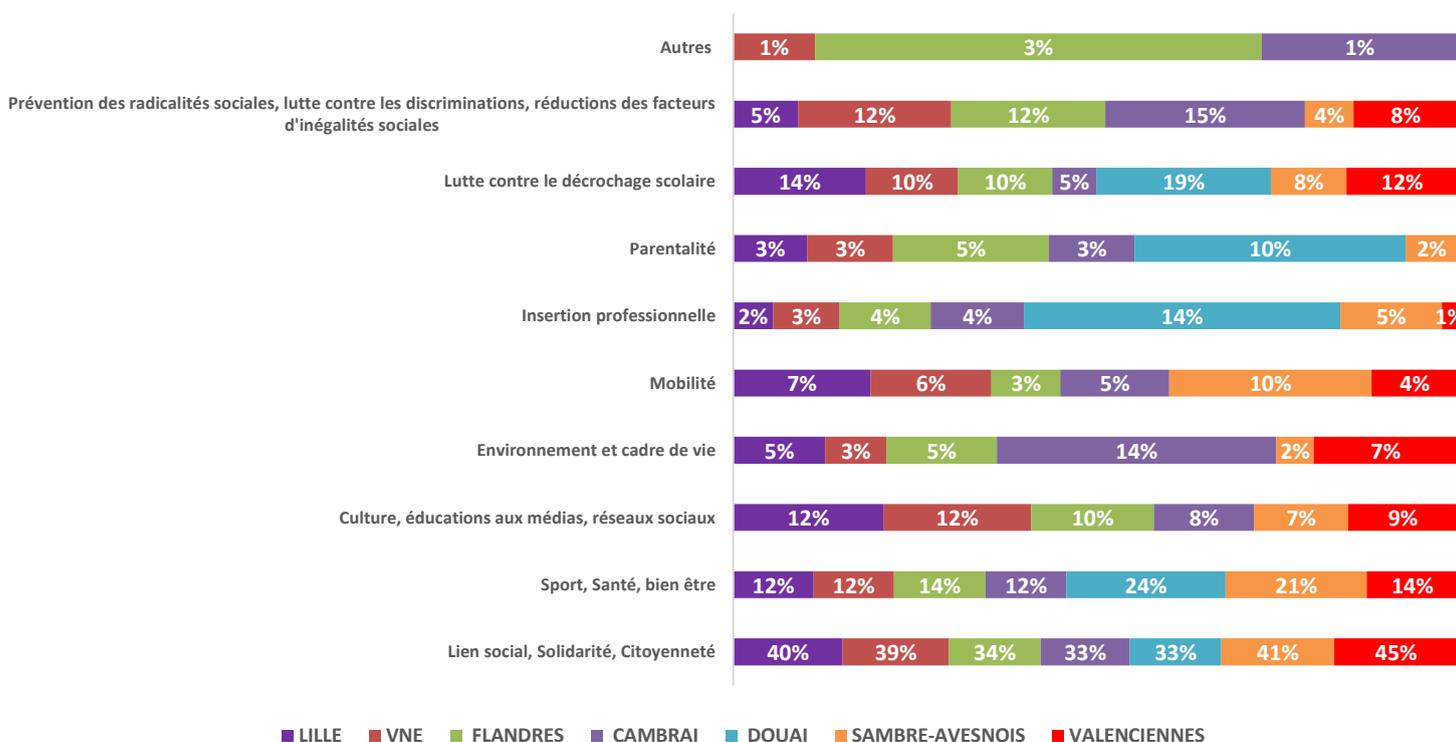
Cet indicateur a augmenté de 2 points en 2022 par rapport à 2021.

Les thématiques des projets d'actions collectives

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



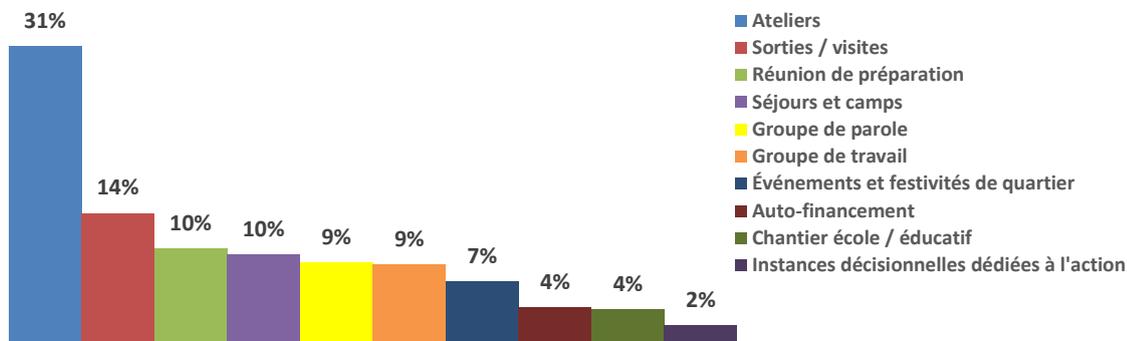
La thématique « lien social, citoyenneté, solidarité » très largement majoritaire à l'échelon départemental, a augmenté de 14 points par rapport à 2021. Cet indicateur présente un taux supérieur pour 3 territoires : Valenciennes (+6 points), la Sambre-Avesnois (+2 points), Lille (+ 1 point). Inversement, la fréquence de cette thématique est moins importante pour 3 des territoires (Cambrai, Douai et Flandres).

A noter,

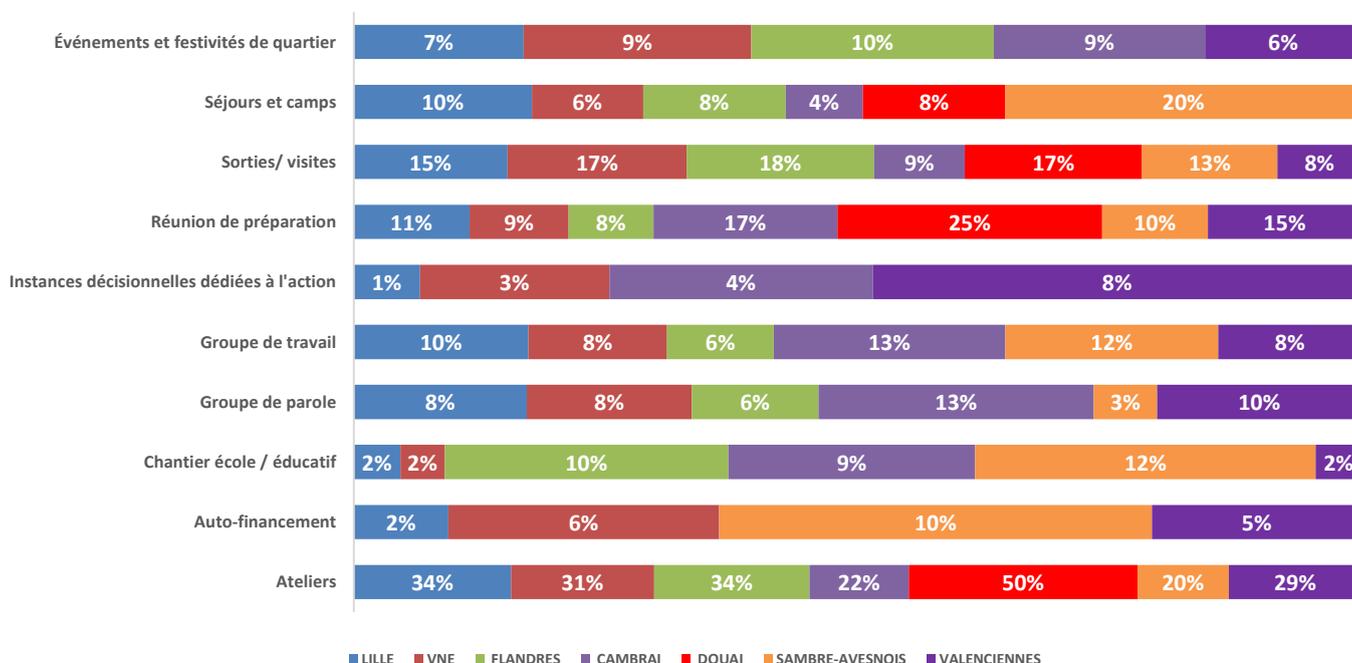
- Pour les territoires de Douai : la proportion de la thématique « soutien à la parentalité » est de 7 points supérieurs et celle sur l'insertion professionnelle de 11 points supplémentaires par rapport à la moyenne départementale ;
- Pour les territoires de la Sambre-Avesnois, un taux supérieur de 4 points sur la mobilité par rapport à la moyenne départementale.

Les supports mobilisés au cours des projets

A l'échelle départementale



A l'échelle des Directions Déléguées de territoire



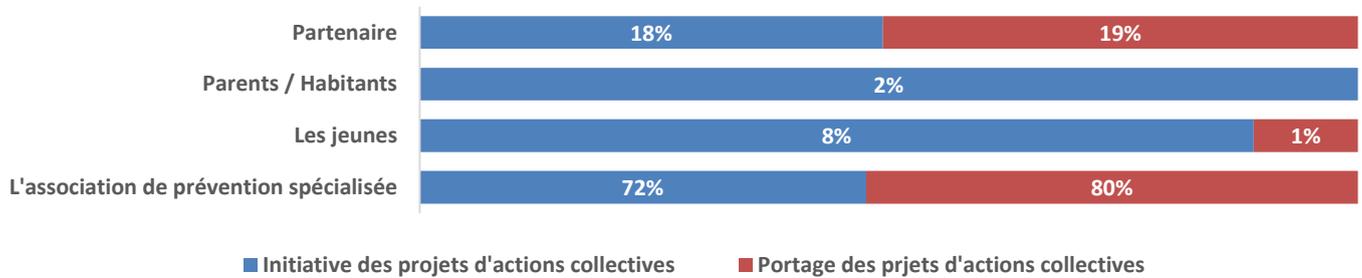
Les **ateliers** continuent à être, comme en 2021, la modalité la plus utilisée à l'échelle départementale et sur 3 des territoires (Douai, Lille, Flandres).

A noter :

- La proportion des **séjours, camps** est largement supérieure pour la Sambre-Avesnois (+10 points) par rapport à la moyenne départementale ;
- Les **chantiers éducatifs** sont davantage mobilisés sur les territoires de la Sambre-Avesnois (+ 8 points), Flandres (+ 6 points) et Cambrai (+ 5 points).

Les acteurs à l'initiative et le portage des projets d'actions collectives

A l'échelle départementale

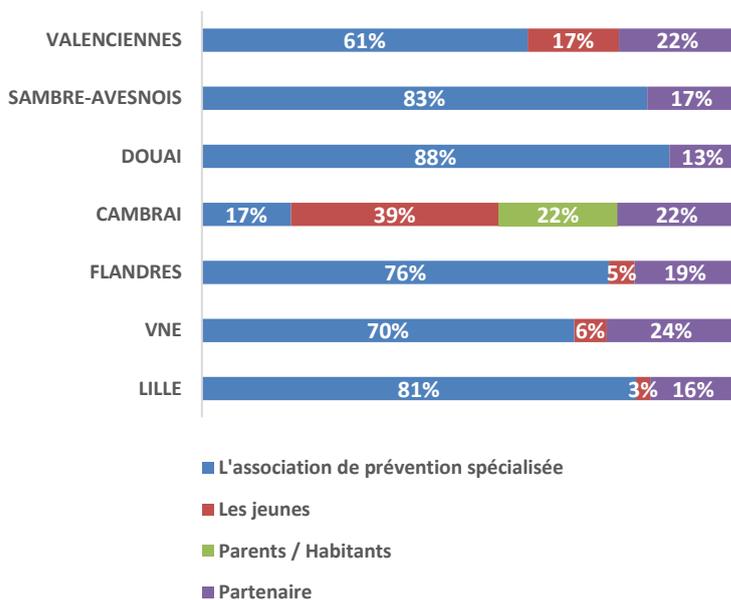


A l'échelle des Directions Déléguées de territoire

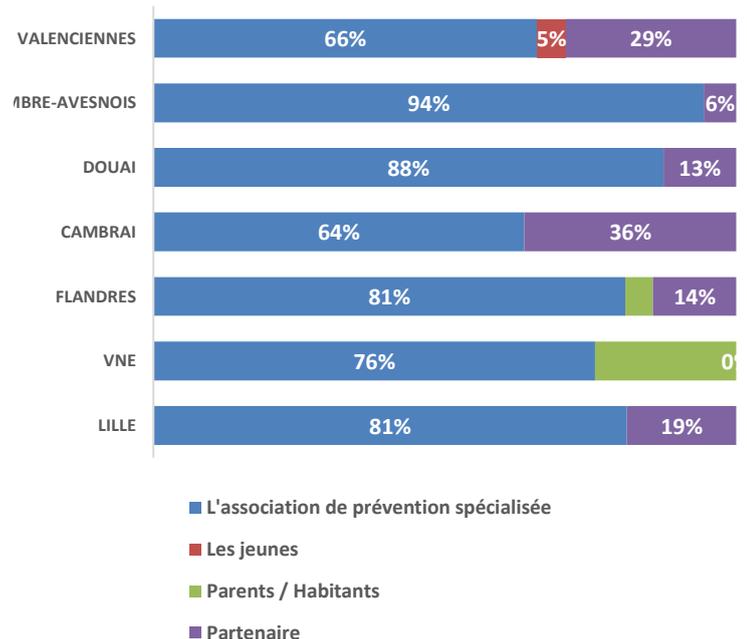
A l'échelle départementale, la répartition de la typologie des acteurs à l'initiative et porteurs des projets est quasi identique à celle de 2021.

Notons que la proportion des actions collectives à l'initiative des associations de Prévention Spécialisée (72%) souligne leur force de propositions sur leurs territoires.

Initiative

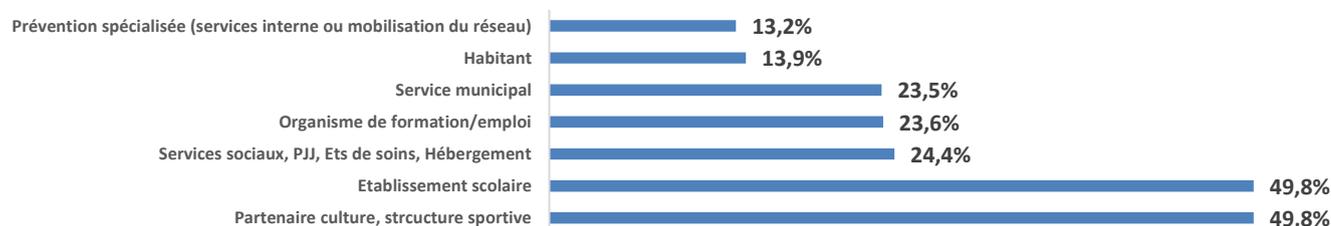


Portage



Les participants des projets (plusieurs types de participant peuvent être présents pour un même projet)

A l'échelle départementale

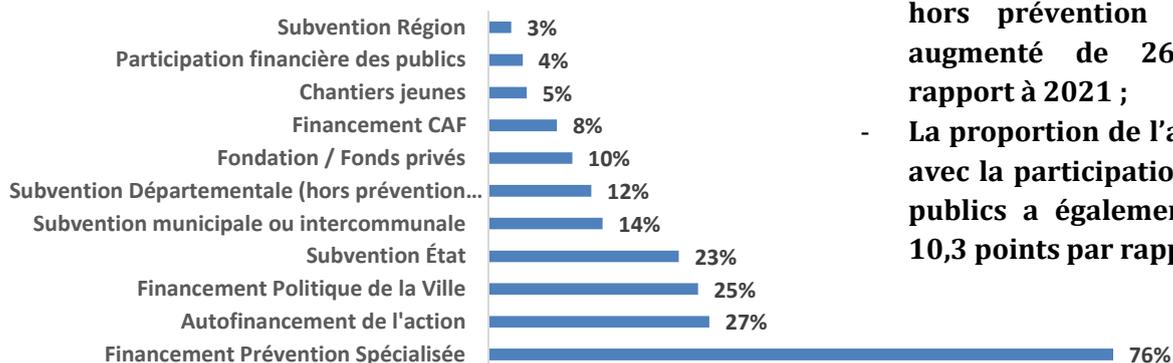


Les deux premières catégories les plus importantes sont identiques à l'an dernier mais avec des taux supérieurs : +9,6 points pour les établissements scolaires, et + 7,4 points pour les partenaires culturels et les structures sportives.

A noter, l'augmentation de la mobilisation des services sociaux, PJJ, Ets de soins... plus que significative : + 18,5 points, mais rappelons que l'année 2021 était impactée par les effets de la crise sanitaire bousculant les modalités habituelles de travail et de coopération.

Les modes de financement (plusieurs types de financement peuvent être mobilisés pour un même projet)

A l'échelle départementale

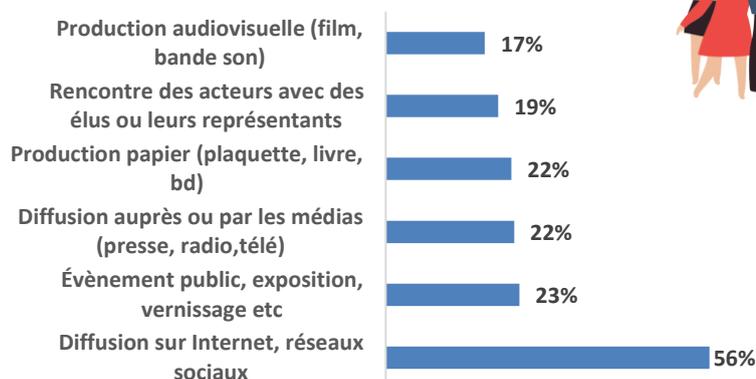


Les modes de financements sont très diversifiés :

- Les financements institutionnels hors prévention spécialisée ont augmenté de 26,3 points par rapport à 2021 ;
- La proportion de l'autofinancement avec la participation financière des publics a également augmenté de 10,3 points par rapport à 2021.

Promotion et valorisation des projets

A l'échelle départementale



La promotion et la valorisation des projets a très largement augmenté par rapport à 2021 pour chacun des indicateurs, notamment : + 25 points pour les réseaux sociaux, internet, + 13 points pour les médias, + 10 points pour les expositions et évènements publics.

CONCLUSION

Nous remercions les membres du groupe de pilotage ainsi que les référents professionnels de la Base de Données Commune pour leur implication dans la réalisation de la notice d'utilisation et leur participation aux différents rapports d'analyse de la BDC, ce qui permet de croiser et d'affiner des éléments d'analyse.

Et plus largement, nos remerciements vont aussi à l'ensemble des Directeurs, des Chefs de Service Educatifs, des fonctions supports et des équipes éducatives qui, sans la saisie des données et le suivi au quotidien, ces rapports ne pourraient pas exister.

Nous pouvons nous féliciter collectivement pour le travail fourni et l'engagement dans cette démarche.

Ce rapport est le premier qui traite des données à l'échelle de chacun des territoires des Directions Déléguées de Territoire, alors qu'auparavant seules les données à l'échelle départementale y figuraient.

Cela a permis de mettre en exergue des variations à l'intérieur même du département du Nord en fonction :

- ⇒ De la configuration des territoires, des ressources humaines et financières des clubs de Prévention Spécialisée, des stratégies associatives et des cultures professionnelles, des caractéristiques des publics, de la plus ou moins grande présence de partenaires et des offres des structures de droit commun et/ou de « prise en charge alternative ».

En somme, un des points de force de la Prévention Spécialisée est d'ajuster les pratiques, tout en étant globalement cohérent avec les missions et le cadre de référence fixé par le Département du Nord en 2017.

Ce document servira de support lors des séminaires d'analyse des données animés par l'APSN à l'échelle de chacune des associations.

Il servira également aux associations comme support d'élaboration de leur rapport d'activité qui pourra être présenté lors des rencontres partenariales sur chacune des Directions Déléguées de Territoire.

In fine, les données permettent d'élargir la réflexion sur l'ensemble des modalités d'intervention de la Prévention Spécialisée. A ce titre, un des objectifs de l'APSN porte sur la mise en place avec les acteurs de terrain, de groupes thématiques, transversaux, d'analyse et de production.

